



MAURICE CHIASSON
Consultants inc. 

Étude sur les besoins de la petite enfance francophone en Saskatchewan

Présentée aux organismes suivants :



31 mai 2024

Table des matières

Synthèse.....	5
1. Mise en contexte.....	11
2. Évolution du secteur de la petite enfance.....	13
3. Données démographiques.....	18
4. Réglementation provinciale	21
5. Points de service et places.....	23
5.1 Centres éducatifs à la petite enfance.....	26
5.2 Garderies en milieu familial.....	28
6. Portait financier de la petite enfance en Saskatchewan.....	30
7. Besoins financiers de la petite enfance francophone.....	34
7.1 Services offerts à l'échelle provinciale	34
7.2 Centres éducatifs à la petite enfance.....	38
7.2.1 Masse salariale	40
7.2.2 Frais de fonctionnement	48
7.2.3 Espace requis et frais de location	48
7.3 Garderies en milieu familial.....	50
7.3.1 Revenu des propriétaires.....	52
7.3.2 Frais de fonctionnement	53
8. Contributions gouvernementales à l'égard de la petite enfance francophone	55
8.1 Contribution du ministère de l'Éducation	55
8.2 Accord fédéral-provincial et contribution à l'égard de la communauté francophone.....	58
9. Partenaires dans la mise en œuvre	61
10. Conclusion	63
11. Sources de références.....	66
Bibliographie.....	66
Webographie.....	68

Note au lecteur

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination, uniquement dans le but d'alléger le texte. Néanmoins, le féminin est utilisé à maintes reprises pour refléter la forte présence féminine au sein du secteur de la petite enfance.

Maurice Chiasson Consultants inc.

114, chemin Franklin
Beaconsfield (Québec) H9W 5P7

Cell. : 514-926-4004
mcconsultants@videotron.ca

Étude réalisée en collaboration avec :



Définitions

La **petite enfance** désigne une étape du développement humain. En général, on parle de petite enfance pour les enfants de leur naissance jusqu'à l'âge de cinq ou six ans¹. Pour certains intervenants, la petite enfance ne représente qu'une partie de ces six années. Dans le cadre de cette étude, les enfants âgés de 0 à 12 ans sont pris en considération.

Un **centre éducatif à la petite enfance** occupe un espace physique dont le fournisseur de service est propriétaire ou locataire. Ce fournisseur peut être une organisation sans but lucratif (OSBL) ou un entrepreneur. Un centre éducatif peut compter plusieurs employés. En général, il est situé dans une école, un espace commercial, un centre communautaire ou un édifice municipal. Un centre éducatif peut accueillir plusieurs enfants âgés de 0 à 4 ans, en plus d'accueillir des enfants âgés de 5 à 12 ans après les heures de classe.

Une **garderie en milieu familial** est située dans une résidence privée. Le fournisseur de service est habituellement une travailleuse autonome. En général, cette personne est propriétaire des lieux et elle est seule à s'occuper d'un groupe restreint d'enfants. Une garderie en milieu familial peut accueillir des enfants âgés de 0 à 4 ans. Elle peut également accueillir des enfants âgés de 5 à 12 ans après les heures de classe.

Les **locuteurs du français** incluent les francophones ayant le français comme langue maternelle (FLM), les anglophones et les allophones ayant la capacité de s'exprimer en français ainsi que les nouveaux arrivants dont la première langue officielle parlée (PLOP) est le français.

Un **enfant d'ayant droit**, dont le lieu habituel de résidence se trouve au Canada hors Québec le jour du recensement, est considéré comme admissible à l'instruction dans la langue officielle minoritaire (LOM), c'est-à-dire en français en Saskatchewan, si au moins un des critères suivants est respecté :

1. Au moins un des parents de l'enfant a le français comme langue maternelle;
2. Au moins un des parents de l'enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire au Canada;
3. L'enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada;
4. Un frère ou une sœur de l'enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada².

¹ Institut de la statistique du Québec. *Rassembler des données probantes sur les tout-petits et leurs milieux de vie*. https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/0_5_ans/

² Statistique Canada. *Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/017/98-500-x2021017-fra.cfm>

Synthèse

L'Association des parents fransaskois (APF) est un organisme provincial sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration formé de parents et de grands-parents. L'APF s'investit depuis plusieurs années dans les questions qui touchent l'éducation, la famille et la petite enfance. Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), le Collège Mathieu et le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS) sont également des partenaires engagés dans le secteur de la petite enfance.

Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants

Les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada ont conclu, en août 2021, un accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Selon les termes de cette entente, la contribution financière prévue s'échelonne jusqu'en 2026.

Dans le cadre de cet accord, il est stipulé que le gouvernement provincial s'engage à élaborer et à financer un plan pour que la création de nouvelles places tienne compte des enfants et des familles de la minorité de langue officielle afin que ces derniers aient accès à un nombre de places équivalent ou supérieur à leur proportion de la population.

Centres éducatifs et garderies en milieu familial

Nous retrouvons en Saskatchewan des centres éducatifs et des garderies en milieu familial réglementés. Les centres éducatifs sont essentiellement des organismes sans but lucratif (OSBL) dirigés par des conseils d'administration constitués de parents utilisateurs. Certains centres éducatifs sont des entreprises à but lucratif. Ce sont alors les propriétaires qui en assurent bien souvent la gestion quotidienne. Ces propriétaires se paient un salaire ou touchent des dividendes. Quant aux garderies en milieu familial, les propriétaires sont essentiellement des travailleuses autonomes qui, avec l'appui d'une assistante dans la plupart des cas, gèrent et offrent les services.

L'objectif de la présente étude est d'évaluer les besoins de la petite enfance francophone en Saskatchewan et d'établir des projections financières fondées sur ces besoins jusqu'à l'exercice 2028-2029, en tenant compte de divers facteurs, comme la rémunération du personnel travaillant dans les centres éducatifs et le revenu des propriétaires des garderies en milieu familial. Cette évaluation des besoins et ces projections visent à nourrir la réflexion et à

favoriser le positionnement du secteur de la petite enfance francophone et des partenaires de celui-ci auprès du ministère provincial de l'Éducation responsable de la petite enfance.

Afin d'établir des projections financières englobant l'ensemble des composantes et des besoins pour la clientèle des enfants âgés de 0 à 12 ans, il a fallu considérer l'évolution du secteur de la petite enfance, le profil démographique de la communauté, la réglementation provinciale ainsi que le nombre prévu de points de service et de places en français au cours des prochaines années. Il a aussi fallu broser le portrait financier de la petite enfance en Saskatchewan, un secteur qui a particulièrement pris de l'importance à la suite de l'accord conclu en 2021 entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral. Toutes ces informations ont servi à déterminer les besoins financiers légitimes de la communauté et la contribution souhaitée du ministère de l'Éducation au secteur de la petite enfance francophone au cours des prochaines années.

Points de service et places : projections

En 2023-2024, la province comptait 12 centres éducatifs francophones et 5 garderies en milieu familial francophones. On vise le maintien des garderies existantes et l'implantation de cinq nouveaux centres éducatifs francophones d'ici 2028-2029, ce qui porterait le nombre de centres éducatifs à 17. Nous espérons que d'ici 2028-2029, le nombre de garderies en milieu familial francophones augmentera progressivement pour atteindre 18 points de service.

En ce qui concerne le nombre de places autorisées pour les enfants âgés de 0 à 4 ans et le nombre de places accessibles pour les enfants scolarisés dans l'ensemble des centres éducatifs et des garderies en milieu familial, il passera de 908 places en 2023-2024 à 1 622 en 2028-2029, soit une augmentation de 714 places. Quant au nombre de places occupées, il passera de 908 à 1 470, avec un taux moyen d'occupation de 91 % en 2028-2029. Il s'agit de l'objectif minimal à atteindre.

Portait financier de la petite enfance en Saskatchewan

Dans le cadre de la présente étude, les contributions totales que les deux paliers gouvernementaux verseront à la petite enfance en Saskatchewan de 2024 à 2029 sont estimées en se fondant à la fois sur des données réelles et sur des projections. En 2024-2025, la contribution totale est estimée à 654,7 millions de dollars. En 2028-2029, la contribution totale est estimée à 758,1 millions de dollars. Ces investissements se chiffrent à 3,6 milliards de dollars pour la période de 2024 à 2029.

Besoins financiers de la petite enfance francophone

Nous avons établi des projections financières pour des ressources humaines qui offriraient des services en petite enfance à l'échelle de la province, dans les centres éducatifs et dans les garderies en milieu familial francophones. En raison de son rôle prépondérant dans le secteur de la petite enfance, l'APF pourrait possiblement intégrer ces ressources humaines en son sein. Une autre organisation centralisée pourrait également voir le jour. Ces projections ayant trait aux ressources humaines sont fondées sur les besoins exprimés à l'égard du nombre de places souhaitées en français au cours des prochaines années.

Nous avons également fondé les projections sur les attentes formulées en matière de conditions salariales par les employés des services provinciaux qui se consacreront à la petite enfance et par le personnel des centres éducatifs francophones. Dans le but de remédier à la pénurie de main-d'œuvre, de maintenir les places existantes et de créer de nouvelles places en service de garde, nous soutenons qu'il s'avère essentiel d'offrir des conditions salariales décentes au personnel du secteur de la petite enfance. La rémunération souhaitée par les propriétaires de garderies en milieu familial et par les assistantes qui les soutiennent a également été prise en compte dans les projections.

En ce qui concerne les ressources affectées à la petite enfance à l'échelle provinciale, les revenus prévus qui couvriront les dépenses associées, notamment les salaires et les avantages sociaux, se chiffrent à 1,9 million de dollars pour la période de 2024 à 2029. Les dépenses prévues sont également de 1,9 million de dollars pour la même période.

Pour les centres éducatifs francophones, les revenus prévus se chiffrent à 45,3 millions de dollars pour la période de 2024 à 2029. Ce montant est estimé à partir de données réelles recueillies au cours de l'exercice 2022-2023. Les dépenses prévues sont de 67,9 millions de dollars pour la même période. En plus de tenir compte de l'augmentation prévue du nombre de places occupées, cette estimation tient compte d'une amélioration des conditions salariales du personnel des centres éducatifs. Le manque à gagner de 22,6 millions de dollars serait compensé par une plus grande contribution du ministère de l'Éducation, par une diversification des sources de financement et par la réduction des dépenses, par exemple en adhérant à un mécanisme de services partagés.

Pour les garderies en milieu familial francophones, le revenu total est estimé à 5,5 millions de dollars pour la période de 2024 à 2029. La provenance de cette somme

est répartie comme suit : les revenus d'inscription prévus sont de 1,9 million et la contribution gouvernementale est de 3,6 millions. Quant aux dépenses, elles sont estimées à 8,7 millions de dollars et sont réparties comme suit : la rémunération des propriétaires et de leurs assistantes est estimée à 6,2 millions de dollars et 2,5 millions de dollars sont principalement alloués aux frais liés aux espaces occupés et aux frais de fonctionnement. Ces projections tiennent compte de l'augmentation prévue du nombre de places occupées. La contribution du ministère de l'Éducation, qui offrirait une meilleure rémunération aux propriétaires et à leurs assistantes, stimulerait la création de nouvelles garderies en milieu familial.

Contributions gouvernementales à l'égard de la petite enfance francophone

Nous estimons que les besoins de la petite enfance francophone en Saskatchewan seront de **78,4 millions de dollars** pour la période de 2024 à 2029. La contribution totale du ministère de l'Éducation sera de l'ordre de **61,3 millions de dollars**, ce qui représente **1,7 %** du budget total du Ministère qui sera consacré à la petite enfance au cours des prochaines années. Cette somme inclut le montant versé par le gouvernement fédéral par l'entremise du Ministère dans le cadre de l'accord conclu entre le Canada et la Saskatchewan, qui est indexé jusqu'à l'exercice 2028-2029. En principe, à ce financement quinquennal s'ajoutent des revenus d'inscription de **17,2 millions de dollars**, sans compter les revenus éventuels pouvant provenir d'autres sources.

La contribution demandée au Ministère pour répondre aux besoins de la petite enfance francophone est supérieure au poids démographique des francophones de langue maternelle française (FLM) par rapport à l'ensemble des enfants âgés de 0 à 12 ans dans la province. Selon les données du Recensement de 2021, en Saskatchewan, le poids démographique des francophones de FLM âgés de 0 à 12 ans était de 0,94 %, ce qui représente 1 785 enfants. Cependant, toujours en Saskatchewan, la contribution demandée est inférieure au poids démographique des enfants âgés de 0 à 12 ans, incluant ceux de LMF, qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire (LOM). En 2021, le poids démographique de ces enfants était de 5,97 %, ce qui représente 11 380 enfants.

Nous croyons que ces enfants ont le droit d'être instruits en français et d'avoir accès à un environnement en français, non seulement en milieu scolaire, mais également dès leur entrée au centre éducatif ou à la garderie en milieu familial. Par conséquent, nous soutenons que la demande financière adressée au gouvernement provincial est tout à fait légitime et parfaitement justifiée.

Nous tenons à souligner que ce nombre d'enfants n'inclut pas ceux qui ont le français comme première langue officielle parlée (PLOP) et dont le français n'est pas la langue maternelle. Si ces enfants ne répondent pas à l'un des critères établis, ils ne sont pas non plus admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire (LOM) à titre d'enfants d'ayants droit. C'est notamment le cas pour les enfants de certains immigrants d'expression française.

Besoins réels à long terme

En Saskatchewan, le nombre d'enfants qui ont le français comme langue maternelle (FLM) et qui sont âgés de 0 à 12 ans est de 1 785, soit un nombre plus élevé que le nombre actuel de places autorisées et de places accessibles et que le nombre de places souhaitées dans le cadre de la présente étude. Quant au nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire (soit en français) en Saskatchewan, il est de 11 380. Lorsqu'on compare ce nombre au nombre actuel de places autorisées et de places accessibles et au nombre de places souhaitées, l'écart est considérable.

En 2023-2024, comme nous l'avons mentionné, dans l'ensemble des centres éducatifs et des garderies en milieu familial francophones, le nombre de places autorisées pour les enfants âgés de 0 à 4 ans et de places accessibles pour les enfants scolarisés se chiffre à 908 places. Le taux d'occupation oscille autour de 100 %. Nous prévoyons, selon les projections, l'offre de 1 622 places en 2028-2029, avec un taux moyen d'occupation ciblé de 91 %.

Nous soutenons que le besoin réel serait de 9 104 places, ce nombre correspondant à 80 % des 11 380 enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire qui ont été recensés en 2021. En principe, un certain nombre d'enfants ne fréquentent pas les services de garde. En fait, si l'objectif était de répondre pleinement aux besoins des enfants âgés de 0 à 12 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en Saskatchewan, il faudrait ajouter 7 482 places supplémentaires aux 1 622 places prévues en 2028-2029.

Cependant, en raison des défis qui existent sur le plan de la gestion, du recrutement et de la rétention des éducatrices, il s'avère nécessaire d'augmenter graduellement le nombre de places au cours des prochaines années. D'autre part, les centres éducatifs et les garderies en milieu familial, avec l'appui de l'ensemble des partenaires, devront continuer à innover sur le plan de la gestion et devront mettre en œuvre de nouvelles stratégies de financement pour pouvoir disposer des ressources nécessaires à long

terme. Le gouvernement provincial devra aussi favoriser des collaborations avec le milieu de la petite enfance dans un esprit de coconstruction.

En somme, les efforts amorcés devront se poursuivre après l'exercice financier 2028-2029 en vue de répondre pleinement aux besoins du secteur de la petite enfance, de manière à assurer la pérennité de la communauté francophone de la Saskatchewan.

1. Mise en contexte

L'Association des parents fransaskois (APF) est un organisme provincial sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration formé de parents et de grands-parents. L'APF défend l'éducation en français et s'investit depuis plusieurs années dans toutes les questions qui touchent la famille et la petite enfance³. Le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF)⁴, le Collège Mathieu⁵ et le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)⁶ sont également des partenaires engagés dans le secteur de la petite enfance.

L'APF, avec l'appui de ses partenaires, accompagne les services de garde francophones dans le démarrage et le développement de leurs activités. Cet accompagnement touche plusieurs aspects : le soutien au démarrage d'un centre éducatif auprès des porteurs de projets, la gestion des inscriptions, la création de la documentation (manuel du parent, formulaires), la gestion des ressources humaines, notamment le recrutement, et bien sûr la formation et le renforcement des capacités, qui sont au cœur du soutien offert par l'APF à la petite enfance⁷.

Le secteur de la petite enfance fait face à plusieurs problèmes. L'augmentation des exigences administratives et de la réglementation complexifie le travail des gestionnaires et des propriétaires de services de garde, ce qui limite le temps dont ces derniers disposent pour soutenir les équipes dans leur travail et dans l'amélioration continue de la qualité. Le mode de financement ne soutient pas efficacement les services de garde, notamment les projets de développement ou d'innovation sociale de ces derniers. Il existe une disparité entre le nombre de places disponibles pour les enfants en bas âge (0 à 18 mois), qui est limité pour une question de rentabilité, et le nombre de places accessibles aux enfants plus âgés. La pénurie de main-d'œuvre et la question des conditions de travail entravent le recrutement et la rétention des éducatrices. Les conditions salariales des employés et le faible revenu des propriétaires minent le maintien des places existantes et la création de nouvelles places qui répondraient aux besoins des enfants et des familles.

³ Association des parents fransaskois (APF). <https://parentsfransaskois.ca/>

⁴ Conseil des écoles fransaskoises (CÉF). <https://ecolefrancophone.com>

⁵ Collège Mathieu. <https://www.collegemathieu.sk.ca>

⁶ Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS). <https://cecs-sk.ca>

⁷ Association des parents fransaskois (APF). *Lancer une garderie en milieu familial*. <https://parentsfransaskois.ca/services-de-gardes/lancer-une-garderie-en-milieu-familial/#services>

En août 2021, les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada ont conclu un accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. La contribution financière prévue dans le cadre de cette entente s'échelonne jusqu'en 2026. Cet accord vise le maintien des places existantes et la création de 28 000 nouvelles places en service de garde réglementé pour les enfants âgés de 0 à 5 ans dans la province⁸. L'accord stipule que les gouvernements provincial et fédéral s'engagent à réaliser les objectifs suivants : abordabilité; accessibilité; qualité; inclusivité⁹.

En ce qui concerne l'inclusivité, le gouvernement provincial « s'engage à élaborer et à financer un plan pour s'assurer que le processus de création de nouvelles places tienne compte de la diversité et/ou de la vulnérabilité des enfants et des familles – y compris [...] les minorités de langue officielle – afin qu'ils aient accès à un nombre de places équivalent ou supérieur à leur proportion de la population de la Saskatchewan¹⁰ » (notre soulignement).

Grâce à cette entente, le gouvernement de la Saskatchewan dispose de moyens sans précédent pour investir dans le secteur de l'apprentissage et de la garde d'enfants. Cependant, les chefs de file et les intervenants sont grandement préoccupés par l'absence de mesures concrètes visant à assurer un véritable continuum de services de garde en français pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, qui réponde aux besoins de la communauté minoritaire et qui permette à celle-ci de recevoir sa juste part de services en français.

Un système de services de garde plus abordable, accessible et inclusif créera une pression accrue sur le secteur de la petite enfance. En raison de la réduction du coût quotidien d'une place en garderie – on prévoit que les parents débourseront en moyenne 10 dollars par jour d'ici l'exercice 2025-2026 pour leurs enfants âgés de moins de 6 ans – un plus grand nombre de parents devraient en principe accéder au marché du travail, ce qui se traduira par l'augmentation de la demande de services de garde¹¹. Dans les faits, depuis le 1^{er} avril 2023, les frais d'inscription sont limités à

⁸ Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021-2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>

⁹ Dans le cadre de cet accord, le gouvernement du Canada est représenté par le ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada (EDSC) qui, à son tour, est représenté par le ministre fédéral de la Famille, des Enfants et du Développement social. Quant au gouvernement de la Saskatchewan, il est représenté par le ministre de l'Éducation responsable de la petite enfance.
Ibid.

¹⁰ Ibid., section 2.1 Objectifs.

¹¹ Ibid., à la page 9.

10 dollars par jour en moyenne pour les enfants âgés de moins de 6 ans. Quoi qu'il en soit, encore faut-il que les centres éducatifs et les garderies en milieu familial aient les ressources nécessaires pour répondre à la demande croissante de services dans un contexte de diminution des frais d'inscription pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

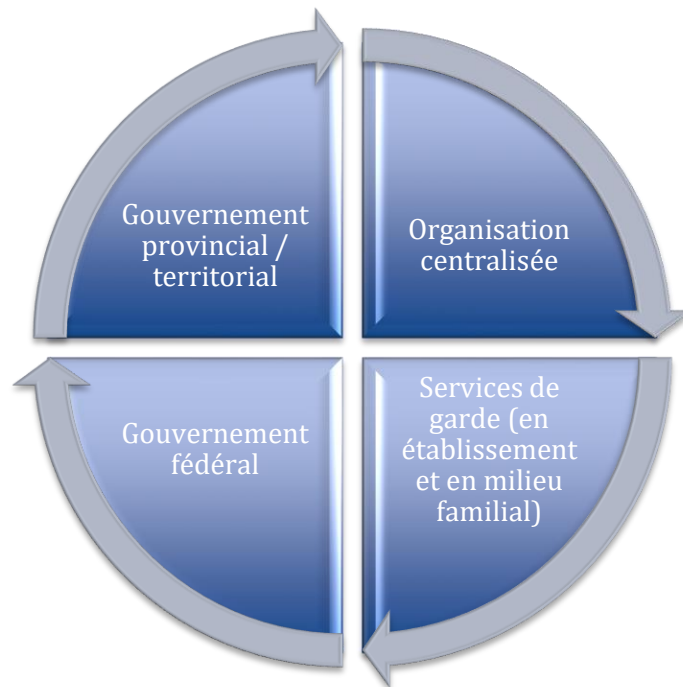
L'objectif de la présente étude est d'évaluer les besoins de la petite enfance francophone en Saskatchewan et d'établir des projections financières fondées sur ces besoins jusqu'à l'exercice 2028-2029, en tenant compte de divers facteurs, comme la rémunération du personnel travaillant dans les centres éducatifs et le revenu des propriétaires de garderies en milieu familial. Cette évaluation des besoins et ces projections visent à nourrir la réflexion et à favoriser le positionnement du secteur de la petite enfance francophone et des partenaires de celui-ci auprès du ministère de l'Éducation, responsable de la petite enfance.

Afin d'établir des projections financières englobant l'ensemble des composantes et des besoins pour la clientèle des enfants âgés de 0 à 12 ans, il a fallu considérer l'évolution du secteur de la petite enfance, le profil démographique de la communauté, la réglementation provinciale ainsi que le nombre prévu de points de service et de places en français au cours des prochaines années. Il a aussi fallu broser le portrait financier de la petite enfance en Saskatchewan, un secteur qui a particulièrement pris de l'importance à la suite de l'accord conclu en 2021 entre le gouvernement de la province et le gouvernement fédéral. Toutes ces informations ont servi à déterminer les besoins financiers légitimes de la communauté francophone dans le secteur de la petite enfance et la contribution souhaitée du ministère de l'Éducation au cours des prochaines années.

2. Évolution du secteur de la petite enfance

Le secteur de la petite enfance a considérablement évolué au cours des dernières années. Nous retrouvons, au Schéma 1, les principales composantes du secteur. L'implication croissante du gouvernement fédéral dans le secteur et l'importance de plus en plus grande que prennent les organisations centralisées dans le soutien et le développement des services de garde à l'échelle des provinces caractérisent cette évolution.

Schéma 1 - Composantes du secteur de la petite enfance



Gouvernement provincial ou territorial

Le secteur de la petite enfance est une responsabilité qui incombe aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Le ministère de l'Éducation de la Saskatchewan est responsable de ce secteur dans la province. Ce Ministère adopte les orientations et la réglementation qui encadrent la petite enfance. Il accorde les permis aux centres éducatifs et aux garderies en milieu familial et il détermine les places autorisées dans ceux-ci. Il octroie également le financement pour la création et le maintien des places en service de garde.

Gouvernement fédéral

Le gouvernement fédéral, essentiellement par l'entremise du ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC) et du ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social, est de plus en plus impliqué dans le secteur de la petite enfance. Au cours des dernières années, cet engagement s'est particulièrement traduit par des contributions financières considérables en petite enfance. Le gouvernement fédéral a notamment conclu des accords de contribution avec les gouvernements provinciaux

et territoriaux, y compris la Saskatchewan, depuis 2017¹². L'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026 est particulièrement important¹³. Nous traitons notamment des contributions prévues dans le cadre de cet accord à la section 6 du présent rapport.

Organisation centralisée

Des organisations centralisées à l'échelle des communautés francophones dans l'ensemble du Canada ont été mises sur pied au fil des années afin de prêter main-forte aux services de garde. Certaines de ces organisations sont implantées depuis plusieurs années.

À titre d'exemple, le Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ) a joué un rôle déterminant au cours des trente dernières années dans le soutien et le développement des centres de la petite enfance (CPE) agréés implantés au sein de la communauté acadienne de cette province. Le CAPENÉ est un organisme communautaire provincial sans but lucratif dirigé par un conseil d'administration.

Le CAPENÉ a pour mission de fournir des ressources, des services, des programmes et du perfectionnement professionnel dans le secteur de la petite enfance. L'organisme participe régulièrement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la

¹² Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2017-2020*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2017.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2020-2021*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2020.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021-2025*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2021.html>

Gouvernement du Canada. *Accord visant à modifier l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021-2025*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2021/modification.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021-2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>

Gouvernement du Canada. *Accord de modification de l'accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021-2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021/modification.html>

¹³ Ibid.

réglementation, des politiques, des programmes et des lignes directrices gouvernementales dans le secteur de la petite enfance¹⁴.

Le CAPENÉ offre, entre autres, des services à la famille dans l'ensemble des régions acadiennes et francophones de la province. Le CAPENÉ joue également un rôle essentiel sur le plan de la construction identitaire des jeunes enfants du milieu minoritaire¹⁵. Enfin, depuis 2018, le CAPENÉ mène un processus de réflexion sur un projet de fusion de l'ensemble des services de garde acadiens et francophones de la province¹⁶.

Des organismes ont été mis sur pied plus récemment. La communauté acadienne et francophone de l'Île-du-Prince-Édouard, de concert avec le ministère provincial de l'Éducation et de l'Apprentissage continu, qui est responsable des services de garde d'enfants, a collaboré avec la Commission scolaire de langue française (CSLF)¹⁷ afin de créer un nouvel organisme sans but lucratif pour gérer cinq des six centres de la petite enfance (CPE) situés dans les écoles francophones de la province¹⁸.

En 2015, l'Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard (ACPEFÎPÉ) a vu le jour. Celle-ci interagit directement avec le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage continu. Son conseil d'administration est composé de représentants des CPE gérés par l'ACPEFÎPÉ et de représentants de la Commission scolaire de langue française de la province. L'organisme détient les permis d'exploitation des services de garde, il fournit à ces derniers le soutien administratif, il recrute leur personnel et il offre du perfectionnement professionnel à leurs employés.

¹⁴ Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ). (2022). *Proposition à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans le cadre de la réforme du système de garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse*, à la page 5.

¹⁵ La construction identitaire est la clé pour renforcer la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire. On souhaite que les jeunes fassent une place importante à la langue française et à la culture francophone dans leur vie. En somme, on souhaite que la francophonie fasse pleinement partie de l'identité des jeunes.

Source : ACELF. *La construction identitaire, c'est quoi?* <https://acelf.ca/construction-identitaire/#:~:text=La%20construction%20identitaire%20est%20un,environnement%20naturel%20o%C3%B9%20elle%20%C3%A9value>

¹⁶ Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ). (2022). *Proposition à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans le cadre de la réforme du système de garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse*, à la page 5.

¹⁷ Conseil scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard (CSLF). <https://cslf.edu.pe.ca/>.

¹⁸ Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard (ACPEFÎPE). <https://gw.micro-acces.com/acpefipe/Publicque/Accueil.aspx>.

Friendly, M. (2020). *Moving from private to public processes to create childcare in Canada*. Childcare Resource and Research Unit, aux pages 94 et 95.

L'Association s'intéresse également à d'autres services en petite enfance, notamment l'offre de services en milieu familial en français¹⁹.

Par ailleurs, les organisations centralisées ont également un rôle à jouer en ce qui concerne la mise en place de services partagés et de services d'achats groupés, qui peuvent générer d'importantes économies d'échelle, tout en procurant des services de qualité aux services de garde.

En Saskatchewan, l'APF et ses partenaires sont chargés d'appuyer les centres éducatifs et les garderies en milieu familial. La présente étude de besoins tient compte de ces organismes en proposant d'affecter des ressources humaines à l'offre de services à la petite enfance à l'échelle provinciale, ces ressources étant susceptibles d'être intégrées dans ces organisations. Une autre organisation centralisée pourrait également voir le jour.

Services de garde

En Saskatchewan, nous retrouvons des centres éducatifs et des garderies en milieu familial règlementés. Dans d'autres régions canadiennes, les termes « centre de la petite enfance » (CPE) ou tout simplement « service de garde » sont utilisés pour désigner les garderies éducatives.

Ces services de garde en milieu minoritaire offrent des places aux enfants âgés de 0 à 12 ans. Ils sont situés dans des écoles, des centres communautaires, des espaces commerciaux, des édifices municipaux ou chez des particuliers, ces derniers accueillant des enfants en milieu familial. Ces services de garde jouent un rôle fondamental sur le plan de la construction identitaire.

Nous constatons un manque de places dans les services de garde en milieu minoritaire. Ce problème a été particulièrement souligné par l'APF et ses partenaires. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. Le peu de reconnaissance de la profession d'éducatrice, les conditions de travail et le sous-financement du secteur ne favorisent tout simplement pas la création de nouvelles places en service de garde en français. La présente étude de besoins se penche d'ailleurs, comme nous l'avons mentionné, sur les besoins financiers des centres éducatifs et des garderies en milieu familial en Saskatchewan pour la période qui s'étend jusqu'à l'exercice financier 2028-2029. La dernière entente entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde

¹⁹ Ibid.

des jeunes enfants se terminera en 2026²⁰. Nous osons croire que cette entente sur la garde des jeunes enfants sera renouvelée en raison de son importance, tant pour les familles que pour la société canadienne, puisqu'elle favorise l'accès des parents au marché du travail et que ces personnes contribuent à atténuer la pénurie de main-d'œuvre sans précédent qui touche l'ensemble des secteurs d'activité au pays.

Il convient de souligner que le financement à long terme des services de garde en français en milieu minoritaire est inscrit dans la *Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada*²¹.

Afin d'évaluer les besoins de la petite enfance francophone dans la province au cours des prochaines années, il faut d'abord connaître le profil démographique de la communauté minoritaire. Nous brosons un portrait de cette communauté francophone dans la section suivante.

3. Données démographiques

À la lecture du Tableau 1, nous observons que les citoyens de langue maternelle française (LMF) en Saskatchewan représentent 1,49 % de la population. En ce qui concerne les locuteurs du français, y compris les francophones de langue maternelle, ils représentent 4,63 % de la population de la Saskatchewan.

²⁰ Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021-2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>

Gouvernement du Canada. *Accord de modification de l'accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021-2026*. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021/modification.html>

²¹ En février 2024, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité un amendement contenu dans le projet de loi C-35 pour garantir le financement à long terme des garderies francophones en milieu minoritaire.

Source : Radio-Canada. (2024, 1^{er} mars). Financement des garderies : mission accomplie pour les francophones en situation minoritaire. *Radio-Canada – Ici Nouveau-Brunswick*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2053617/garderies-francais-minoritaire-financement-c35>

Tableau 1 - Population francophone en Saskatchewan (2021)²²

	Nombre	%
Population provinciale	1 132 505	100,00 %
Population de langue maternelle française (LMF)	16 855	1,49 %
Locuteurs du français	52 420	4,63 %

Les locuteurs du français dont le français n'est pas la langue maternelle ont la capacité de s'exprimer en français. Il s'agit notamment d'anglophones ayant le français comme langue seconde ou de locuteurs du français issus de l'immigration dont la première langue officielle parlée (PLOP) est le français.

La clientèle des centres éducatifs et des garderies en milieu familial en Saskatchewan est âgée de 0 à 12 ans. Nous constatons, au Tableau 2, que le nombre d'enfants ayant le français comme langue maternelle en Saskatchewan se chiffre à 1 785 (réponses uniques et multiples). Ces enfants sont répartis comme suit : 565 enfants dans la catégorie d'âge des 0 à 4 ans et 1 220 enfants dans la catégorie d'âge des 5 à 12 ans.

Tableau 2 - Nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans en Saskatchewan (FLM) (2021)²³

Catégorie d'âge	Nombre d'enfants en SK	Nombre d'enfants de FLM en SK	% d'enfants de FLM en SK
0 à 4 ans	68 420	565	0,83 %
5 à 12 ans	122 260	1 220	1,00 %
Total	190 680	1 785	0,94 %

Cependant, au Tableau 3, nous constatons qu'en Saskatchewan, le nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire (c'est-à-dire en français) dans les catégories d'âge de 0 à 12 ans se chiffre à 11 380. Ces enfants sont

²² Données basées sur les réponses uniques et multiples pour les LMF et les locuteurs du français. Statistique Canada. *Tableau de profil*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Saskatchewan&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1&DGUIDlist=2021A000247&HEADERlist=1,17,18,12,14,16,13,15>

²³ Statistique Canada. (2022). *Admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire selon l'âge et le genre : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810053401&pickMembers%5B0%5D=1.31.55&pickMembers%5B1%5D=2.1>

Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML). <https://icrml.ca>

répartis comme suit : 3 500 enfants dans la catégorie d'âge des 0 à 4 ans et 7 880 enfants dans la catégorie d'âge des 5 à 12 ans.

Tableau 3 - Nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en Saskatchewan (2021)²⁴

Catégorie d'âge	Nombre d'enfants en SK	Nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la LOM en SK	% d'enfants admissibles
0 à 4 ans	68 420	3 500	5,12 %
5 à 12 ans	122 260	7 880	6,45 %
Total	190 680	11 380	5,97 %

Dans le cadre de l'accord conclu entre le gouvernement de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral pour la période de 2021 à 2026, il est stipulé, comme nous l'avons mentionné, que le gouvernement provincial s'engage à élaborer et à financer un plan pour que la création de nouvelles places tienne compte des enfants et des familles de la minorité de langue officielle afin que ceux-ci aient accès à un nombre de places équivalent ou supérieur à leur proportion de la population. Ces données démographiques sont donc nécessaires à l'étude.

Nous soutenons que les données relatives au nombre d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire sont particulièrement pertinentes. Nous croyons que ces enfants ont le droit de recevoir une éducation en français et d'avoir accès à un environnement en français, et ce, non seulement en milieu scolaire, mais également dès leur entrée au centre éducatif ou à la garderie en milieu familial. Ces enfants représentent 5,97 % de l'ensemble des enfants âgés de 0 à 12 ans en Saskatchewan.

Nous tenons à souligner que ce nombre d'enfants n'inclut pas ceux qui ont le français comme première langue officielle parlée (PLOP) et dont le français n'est pas la langue maternelle. S'ils ne répondent pas à l'un des critères établis, ces enfants ne sont pas non plus admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire (LOM) à titre

²⁴ Statistique Canada. *Admissibilité à l'instruction dans la langue officielle minoritaire selon l'âge et le nombre : Canada, provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.* <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810053401&pickMembers%5B0%5D=1.5386&pickMembers%5B1%5D=2.1>
Statistique Canada. *Tableau de profil.* <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?DGUIDlist=2021A000247&GENDERlist=1&HEADERlist=0&Lang=F&STATI STIClist=1&SearchText=Saskatchewan>

d'enfants d'ayants droit²⁵. Nous présumons que c'est le cas pour les enfants de plusieurs immigrants francophones provenant de l'international²⁶. Cette immigration francophone semble en hausse dans la province depuis quelques années et devrait possiblement se poursuivre, tout comme l'arrivée dans la province d'immigrants provenant de divers horizons²⁷.

La réglementation provinciale en matière de garde d'enfants, particulièrement en ce qui concerne les ratios employé-enfants et l'espace requis par enfant, s'avère également nécessaire à l'établissement de projections financières en fonction des besoins exprimés.

4. Réglementation provinciale

Un centre éducatif peut accueillir un maximum de 90 enfants, ce nombre pouvant comprendre jusqu'à 12 enfants en bas âge (0 à 18 mois)²⁸. Le Tableau 4 présente, pour un centre éducatif, les ratios employé-enfants, la taille maximale des groupes et l'espace minimal requis par enfant selon les différentes catégories d'âge.

²⁵ Ces critères sont les suivants :

- 1) Au moins un des parents de l'enfant a le français comme langue maternelle;
- 2) Au moins un des parents de l'enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire au Canada;
- 3) L'enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada;
- 4) Un frère ou une sœur de l'enfant fréquente ou a fréquenté un programme régulier d'instruction en français dans une école de langue française au primaire ou au secondaire au Canada.

Statistique Canada. *Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/017/98-500-x2021017-fra.cfm>

²⁶ Des données indiquent que quelque 5 275 enfants âgés de 0 à 11 ans ayant une connaissance du français ne seraient pas admissibles à l'instruction dans la langue de la minorité. Lorsqu'on ajoute les enfants admissibles, il y aurait quelque 15 710 enfants âgés de 0 à 11 ans qui pourraient légitimement obtenir des services en français. Source : ICRML.

²⁷ Cusset, C. (2024, 27 mars). La population de la Saskatchewan a augmenté de plus de 30 000 habitants en 2023. *Radio-Canada – ICI Saskatchewan*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2060757/demographie-population-croissance-immigration>

²⁸ *Loi de 2014 sur les garderies d'enfants*, LS 2014, c C-7.31.

Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants, RRS c C-7.31 Reg 1.

Nous constatons que le ratio employé-enfants pour la catégorie d'enfants âgés de 0 à 18 mois est d'un adulte pour trois enfants. La taille maximale du groupe pour cette catégorie d'âge est de six enfants. De plus, l'espace minimal requis pour un enfant âgé de 0 à 18 mois, selon le Tableau 4, est de 54,9 pi² (5,10 m²), soit un espace beaucoup plus élevé que celui requis pour un enfant de toute autre catégorie d'âge. En somme, le groupe des enfants âgés de 0 à 18 mois est le moins rentable.

Tableau 4 - Centres éducatifs : réglementation²⁹

Catégorie d'âge	Ratio employé-enfants	Taille maximale des groupes	Espace minimal requis par enfant
Enfant en bas âge (0 à 18 mois)	1:3	6	54,9 pi ² (5,10 m ²)
Tout-petit (19 à 29 mois)	1:5	10	35,0 pi ² (3,25 m ²)
Enfant d'âge préscolaire (30 mois à 5 ans)	1:10	20	35,0 pi ² (3,25 m ²)
Enfant d'âge scolaire (6 à 12 ans)	1:15	30	35,0 pi ² (3,25 m ²)

Note : Chaque enfant âgé de 18 mois et moins doit bénéficier d'une aire de jeux de 35,0 pi² et d'une aire additionnelle de repos de 19,9 pi².

Par ailleurs, les garderies en milieu familial sont essentielles afin de répondre aux besoins des enfants et des familles francophones de la province. Elles sont particulièrement nécessaires dans les régions rurales, où le nombre restreint d'enfants ne permet pas, dans bien des cas, d'implanter un centre éducatif et d'en assurer la rentabilité.

Une garderie en milieu familial, tout comme un centre éducatif, ne peut accueillir qu'un nombre limité d'enfants. Une garderie en milieu familial de groupe peut accueillir un maximum de 12 enfants³⁰. Lorsqu'elle accueille ce nombre maximal d'enfants, la propriétaire doit être accompagnée d'une assistante. Le groupe peut être composé comme suit : un groupe maximal de dix enfants, composé d'enfants en bas âge, de tout-petits ou d'enfants d'âge préscolaire. De ces dix enfants, pas plus de trois enfants peuvent être des enfants en bas âge et seuls cinq enfants peuvent être des enfants en bas âge ou des tout-petits. Toujours parmi ces dix enfants, la garderie ne peut pas accueillir plus de six enfants en bas âge ou de tout-petits. Si la garderie accueille six enfants en bas âge ou tout-petits, elle ne peut accueillir aucun enfant d'âge préscolaire.

²⁹ Ibid.

³⁰ Il existe en Saskatchewan des garderies en milieu familial individuelles, de groupe et de soutien aux adolescentes étudiantes ayant des enfants, qui possèdent leurs propres règlements. Dans le cadre de cette étude, nous traitons des garderies en milieu familial de groupe et tenons compte de la réglementation qui caractérise celles-ci.

Dans tous ces cas de figure, les enfants de la propriétaire sont inclus dans le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis³¹.

Nous traitons à la section suivante du nombre actuel de points de service et de places en français ainsi que du nombre prévu de points de service et de places en français au cours des prochaines années.

5. Points de service et places

Avant de traiter des points de service et des places en centre éducatif et en garderie en milieu familial, il s'avère nécessaire de préciser que l'exercice financier 2022-2023 a servi de référence pour l'élaboration des prévisions pour les exercices subséquents. Néanmoins, dans certains cas, les projections sont fondées sur les données de l'exercice 2023-2024 quand celles-ci sont disponibles et pertinentes.

Nous retrouvons en Saskatchewan des centres éducatifs et des garderies en milieu familial réglementés. Les centres éducatifs sont essentiellement des organismes sans but lucratif (OSBL) dirigés par des conseils d'administration constitués de parents utilisateurs. Certains centres éducatifs sont des entreprises à but lucratif et, dans la plupart des cas, ce sont alors les propriétaires qui en assurent la gestion quotidienne. Ces propriétaires se paient un salaire ou touchent des dividendes³². Quant aux garderies en milieu familial, les propriétaires sont essentiellement des travailleuses autonomes qui gèrent et offrent les services, avec le soutien d'une assistante dans la plupart des cas.

À la lecture du Tableau 5, nous constatons que la Saskatchewan comptait 588 points de service réglementés, anglophones ou francophones, en 2020-2021.

³¹ Beach, J. et al. (2021). *Early Childhood Education and Care in Canada*, aux pages 212 et 213.
<https://childcarecanada.org/sites/default/files/Early-childhood-education-and-care-2021-REV-Full-publication.pdf>

³² Ibid., à la page 206.

Tableau 5 - Centres éducatifs et garderies en milieu familial en Saskatchewan : nombre de points de service (2020-2021)³³

	2020-2021
Centres éducatifs	346
Garderies en milieu familial	242
Total	588

À la lecture du Tableau 6, nous observons que ces 588 points de service, qu'il s'agisse de centres éducatifs ou de garderies en milieu familial, pouvaient accueillir jusqu'à 17 666 enfants essentiellement âgés de 0 à 4 ans en 2020-2021.

Tableau 6 - Centres éducatifs et garderies en milieu familial en Saskatchewan : nombre de places (2020-2021)³⁴

	2020-2021
Places autorisées par les permis	17 666 ³⁵
Places occupées	ND
Places inoccupées	ND
Taux d'occupation	ND

ND : Non disponible.

À la lecture du Tableau 7, nous constatons qu'en 2023-2024, la province comptait 12 centres éducatifs francophones et 5 garderies en milieu familial francophones.

En ce qui concerne les projections, elles font état de l'implantation de 5 nouveaux centres éducatifs francophones d'ici 2028-2029, en plus du maintien des centres existants, ce qui portera leur nombre à 17. Le nombre de garderies en milieu familial passera de 5 points de service en 2023-2024 à 18 points de service en 2028-2029. Il s'agit de l'objectif à atteindre.

³³ Ibid., à la page 215.

³⁴ Beach, J. et al. (2021). *Early Childhood Education and Care in Canada*, aux pages 214 et 215.

³⁵ Dans les recherches effectuées, nous avons noté que 6 100 places se sont ajoutées en 2022-2023 et que 2 349 places se sont ajoutées en 2024-2025. Cependant, les données des exercices 2021-2022 et 2023-2024 n'ont pas pu être obtenues.

Sources : Government of Saskatchewan. *Saskatchewan provincial budget 2022-23*.

<https://publications.saskatchewan.ca/#/categories/5731>

BattlesfordNOW Staff. (2023, Nov. 10). New child care spaces coming to Central Saskatchewan.

SaksNOW. <https://sasknow.com/2023/11/10/new-child-care-spaces-coming-to-central-saskatchewan/>

Tableau 7 - Centres éducatifs et garderies en milieu familial : nombre de points de service et projections (2023 à 2029)

	2023-2024 ³⁶	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Centres éducatifs	12	12	14	15	16	17
Garderies en milieu familial	5	7	9	12	15	18
Total	17	19	23	27	31	35

Au Tableau 8, nous retrouvons le nombre de places et des projections pour les centres éducatifs et les garderies en milieu familial. Le nombre de places autorisées pour les enfants âgés de 0 à 4 ans et le nombre de places accessibles pour les enfants scolarisés passera d'un total de 908 places en 2023-2024 à 1 622 places en 2028-2029, soit une augmentation de 714 places. Quant au nombre de places occupées, il passera de 908 à 1 470 places, soit un taux moyen d'occupation de 91 % en 2028-2029. Il s'agit de l'objectif minimal à atteindre.

Tableau 8 - Centres éducatifs et garderies en milieu familial : nombre de places et projections (2023 à 2029)

	2023-2024 ³⁷	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Places autorisées par les permis ³⁸	908	1 044	1 164	1 306	1 458	1 622
Augmentation des places autorisées	0 %	15 %	11 %	12 %	12 %	11 %
Places occupées	908	944	1 053	1 183	1 321	1 470
Places inoccupées	0	100	111	123	137	152
Taux d'occupation	100 %	90 %	90 %	91 %	91 %	91 %

³⁶ Regulated Francophone Child Care Centers (Updated March 12, 2024).

Regulated Francophone Family Child Care Homes (Updated March 20, 2024).

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. <https://www.saskatchewan.ca/bonjour/government/ministries/education>

³⁷ Ibid.

³⁸ Un permis n'est pas requis pour les places destinées aux enfants scolarisés. Cependant, ces places ont été prises en compte dans les projections.

Dans le but d'évaluer plus précisément les besoins financiers de la petite enfance francophone pour les prochaines années, il s'avère nécessaire de brosser un portrait séparé et détaillé du nombre de places en centres éducatifs et du nombre de places en garderies en milieu familial, en présentant les particularités et les projections qui leur sont propres.

5.1 Centres éducatifs à la petite enfance

En 2020-2021, la province comptait 346 centres éducatifs réglementés, anglophones ou francophones. À la lecture du Tableau 9, nous constatons que ces centres éducatifs pouvaient accueillir jusqu'à 15 360 enfants. De ce nombre, 1 625 places subventionnées étaient attribuées à des enfants scolarisés.

Tableau 9 - Centres éducatifs en Saskatchewan : nombre de places (2020-2021)

	2020-2021 ³⁹
Places autorisées par les permis	15 360
Places occupées	ND
Places inoccupées	ND
Taux d'occupation	ND

Nous prévoyons que le nombre de centres éducatifs francophones augmentera au cours des prochaines années, comme nous l'avons mentionné et indiqué au Tableau 10.

³⁹ Beach, J. et al. (2021). *Early Childhood Education and Care in Canada*, aux pages 214 et 215. <https://childcarecanada.org/sites/default/files/Early-childhood-education-and-care-2021-REV-Full-publication.pdf>

Tableau 10 - Centres éducatifs francophones : nombre de points de service et projections (2023 à 2029)

	2023-2024 ⁴⁰	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Nombre de points de service	12	12	14	15	16	17

Nous retrouvons, au Tableau 11, des projections relatives au nombre de places dans les centres éducatifs francophones. Le nombre de places autorisées pour les enfants âgés de 0 à 4 ans et le nombre de places accessibles pour les enfants scolarisés passera d'un total de 850 places en 2023-2024 à 1 408 en 2028-2029. Quant au nombre de places occupées, il passera de 850 à 1 267 places, soit un taux d'occupation de 90 % en 2028-2029. Il s'agit de l'objectif minimal à atteindre.

Tableau 11 - Centres éducatifs francophones : nombre de places et projections (2023 à 2029)

	2023-2024 ⁴¹	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Places autorisées par les permis ⁴²	850	962	1 058	1 164	1 280	1 408
Augmentation des places autorisées	0 %	13 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Places occupées	850	866	952	1 048	1 152	1 267
Places inoccupées	0	96	106	116	128	141
Taux d'occupation	100 %	90 %	90 %	90 %	90 %	90 %

⁴⁰ Regulated Francophone Child Care Centers (Updated March 12, 2024).

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. <https://www.saskatchewan.ca/government/government-structure/ministries/education>

⁴¹ Ibid.

⁴² Un permis n'est pas requis pour les places destinées aux enfants scolarisés. Cependant, ces places ont été prises en compte dans les projections.

5.2 Garderies en milieu familial

En 2020-2021, la province comptait 242 garderies en milieu familial réglementées, anglophones ou francophones. À la lecture du Tableau 12, nous constatons que ces garderies en milieu familial pouvaient accueillir jusqu'à 2 306 enfants âgés de 0 à 12 ans.

Tableau 12 - Garderies en milieu familial en Saskatchewan : nombre de places (2020-2021)

	2020-2021 ⁴³
Places autorisées par les permis	2 306
Places occupées	ND
Places inoccupées	ND
Taux d'occupation	ND

Le nombre de garderies en milieu familial francophones devrait progressivement augmenter pour passer de 5 points de service en 2023-2024 à 18 points de service en 2028-2029, comme nous l'indiquons au Tableau 13. Il s'agit de l'objectif à atteindre.

⁴³ Beach, J. et al. (2021). *Early Childhood Education and Care in Canada*, aux pages 214 et 2015.
<https://childcarecanada.org/sites/default/files/Early-childhood-education-and-care-2021-REV-Full-publication.pdf>

Tableau 13 - Garderies en milieu familial francophones : nombre de points de service et projections (2023 à 2029)

	2023-2024 ⁴⁴	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Nombre de points de service	5	7	9	12	15	18

L'augmentation du nombre de garderies en milieu familial francophones se traduirait par l'offre de 214 places autorisées au cours de l'exercice 2028-2029, comme nous le précisons au Tableau 14.

Tableau 14 - Garderies en milieu familial francophones : nombre de places et projections (2023 à 2029)

	2023-2024 ⁴⁵	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Places autorisées par les permis	58	82	106	142	178	214
Augmentation des places autorisées	0 %	41 %	29 %	34 %	25 %	20 %
Places occupées	58	78	101	135	169	203
Places inoccupées	0	4	5	7	9	11
Taux d'occupation	100 %	95 %	95 %	95 %	95 %	95 %

⁴⁴ Regulated Francophone Family Child Care Homes (Updated March 20, 2024).

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan. <https://www.saskatchewan.ca/government/government-structure/ministries/education>

⁴⁵ Ibid.

Cependant, pour les garderies en milieu familial francophones, nous visons un taux d'occupation de 95 % en 2028-2029, comparativement au taux d'occupation de 100 % observé en 2023-2024. Nous soutenons qu'un taux d'occupation inférieur à 95 % permet difficilement de rentabiliser une garderie en milieu familial et de procurer un revenu décent à la propriétaire de cette garderie et à son assistante, le cas échéant.

Dans cette section, nous avons estimé, de façon réaliste et en tenant compte des divers facteurs importants, les besoins et les objectifs de la communauté francophone sur le plan du nombre de points de service, du nombre de places et du taux d'occupation pour les prochaines années. Des ressources financières sont nécessaires afin de répondre à ces besoins et d'atteindre les objectifs prévus.

Avant d'évaluer les besoins financiers de la petite enfance francophone pour la période se terminant à la fin de l'exercice financier 2028-2029, nous dressons, dans la section suivante, le portrait financier de la petite enfance en Saskatchewan, un secteur qui a pris particulièrement de l'importance grâce aux investissements du gouvernement fédéral.

6. Portrait financier de la petite enfance en Saskatchewan

À la lecture du Tableau 15, nous constatons que le budget du gouvernement provincial est de 17,6 milliards de dollars en 2022-2023. Celui du ministère de l'Éducation responsable de la petite enfance (PE) se chiffre à 3,8 milliards de dollars. La somme investie dans le secteur de la petite enfance est d'environ 309,6 millions de dollars, ce qui représente 1,76 % du budget total du gouvernement de la Saskatchewan en 2022-2023.

En 2028-2029, nous estimons que le budget du gouvernement provincial, indexé à raison de 2 % par année à partir du budget de l'exercice 2023-2024, sera de 20,6 milliards de dollars. Celui du ministère de l'Éducation se chiffrera à 4,5 milliards de dollars. La somme investie dans le secteur de la petite enfance sera alors d'environ 422,2 millions de dollars, soit 2,05 % du budget total du gouvernement de la Saskatchewan en 2028-2029.

Tableau 15 - Budget du gouvernement provincial et projections⁴⁶ (2022 à 2029)

	2022-2023		2024-2025	
Budget de la province	17 620 500 000 \$	100,00 %	19 033 404 000 \$	100,00 %
Budget du ministère de l'Éducation responsable de la PE	3 800 400 000 \$	22,00 %	4 116 414 000 \$	22,00 %
Budget provincial alloué à la PE	309 600 000 \$	1,76 %	390 048 000 \$	2,05 %

	2025-2026		2026-2027	
Budget de la province	19 414 072 080 \$	100,00 %	19 802 353 522 \$	100,00 %
Budget du ministère de l'Éducation responsable de la PE	4 198 742 280 \$	22,00 %	4 282 717 126 \$	22,00 %
Budget provincial alloué à la PE	397 848 960 \$	2,05 %	405 805 939 \$	2,05 %

	2027-2028		2028-2029		TOTAL*
Budget de la province	20 198 400 592 \$	100,00 %	20 602 368 604 \$	100,00 %	99 050 598 798 \$
Budget du ministère de l'Éducation responsable de la PE	4 368 371 468 \$	22,00 %	4 455 738 897 \$	22,00 %	21 421 983 771 \$
Budget provincial alloué à la PE	413 922 058 \$	2,05 %	422 200 499 \$	2,05 %	2 029 825 456 \$

*Total des exercices 2024-2025 à 2028-2029.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministère de l'Emploi et du Développement social (EDSC) et du ministère de la Famille, des Enfants et du Développement social, est de plus en plus impliqué dans le secteur de la petite enfance. Au cours des dernières années, cet engagement s'est particulièrement traduit par des contributions financières considérables en petite enfance. Le gouvernement fédéral a notamment conclu des accords de contribution avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, y compris la Saskatchewan, depuis 2017⁴⁷. L'Accord entre le

⁴⁶ *Saskatchewan provincial budget 2022-23*, aux pages 11, 12 et 80.

⁴⁷ Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2017 à 2020*.
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2017.html>

Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026 est particulièrement important. L'accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants conclu en août 2021 a pour but de créer 28 000 nouvelles places réglementées pour les enfants âgés de 0 à 5 ans en Saskatchewan⁴⁸.

Les contributions qui figurent au Tableau 16 sont fondées à la fois sur des données réelles et sur des projections. En 2024-2025, le total des contributions est de 264,6 millions de dollars. En 2028-2029, le montant de ces contributions est estimé à 335,9 millions de dollars. Les données pour les exercices 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 sont des projections qui sont indexées à raison de 2 % par année à partir de l'exercice 2026-2027.

Tableau 16 - Contributions versées dans le cadre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2026 et projections⁴⁹ (2024 à 2029)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TOTAL*
Contributions	264 633 193 \$	316 567 960 \$	322 899 319 \$	329 357 306 \$	335 944 452 \$	1 569 402 229 \$

*Total des exercices 2024-2025 à 2028-2029.

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2020 à 2021.*

<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2020.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2025.*

<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2021.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à*

2026. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Ibid.

Il est pertinent de souligner que le financement à long terme des services de garde en français en milieu minoritaire est inscrit dans la *Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada*⁵⁰, comme nous l'avons mentionné précédemment.

Nous retrouvons, au Tableau 17, les contributions totales accordées à la petite enfance en Saskatchewan par les deux paliers de gouvernement, de 2024 à 2029. Ces contributions sont fondées à la fois sur des données réelles et sur des projections. En 2024-2025, le total des contributions est de 654,7 millions de dollars. En 2028-2029, le montant total de ces contributions est estimé à 758,1 millions de dollars.

Tableau 17 - Petite enfance en Saskatchewan : contributions totales des gouvernements provincial et fédéral et projections (2024 à 2029)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TOTAL*
Contributions	654 681 193 \$	714 416 920 \$	728 705 258 \$	743 279 364 \$	758 144 951 \$	3 599 227 686 \$

*Total des exercices 2024-2025 à 2028-2029.

Ce portait financier révèle les importants investissements financiers consentis en petite enfance en Saskatchewan grâce aux investissements du gouvernement fédéral. Par ailleurs, les frais d'administration pour la gestion de l'accord 2021-2026 avec le gouvernement fédéral pourraient représenter jusqu'à 10 % de la somme totale versée dans le cadre de cette entente⁵¹. La présente étude n'a pas tenu compte de cette variable. Nous nous sommes davantage attardés aux besoins financiers de la petite enfance francophone en Saskatchewan, ce dont traite la prochaine section.

⁵⁰ En février 2023, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité un amendement contenu dans le projet de loi C-35 pour garantir le financement à long terme des garderies francophones en milieu minoritaire.

Source : Radio-Canada. (2024, 1^{er} mars). Financement des garderies : mission accomplie pour les francophones en situation minoritaire. *Radio-Canada – ICI Nouveau-Brunswick*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2053617/garderies-francais-minoritaire-financement-c35>

⁵¹ Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026*, voir la section 4.5. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>

7. Besoins financiers de la petite enfance francophone

Nous avons évalué les besoins et établi des projections financières pour l'offre de services à la petite enfance francophone à l'échelle provinciale, pour les centres éducatifs et les garderies en milieu familial francophones.

Ces projections sont fondées sur les besoins en matière de nombre de places souhaitées dans les centres éducatifs et les garderies en milieu familial au cours des prochaines années, qui ont été présentés à la section 5.

Ces projections sont également fondées sur les attentes formulées en matière de conditions salariales pour le personnel chargé d'offrir des services à la petite enfance francophone en Saskatchewan. Ce personnel peut travailler dans des centres éducatifs ou être propriétaire ou employé d'une garderie en milieu familial. Il peut aussi travailler au sein d'une éventuelle organisation centralisée ou d'organismes existants.

Nous soutenons qu'il s'avère essentiel d'offrir des conditions salariales décentes au personnel du secteur de la petite enfance, et ce, dans le but de remédier à la pénurie de main-d'œuvre qui touche ce secteur, de maintenir les places existantes et de créer de nouvelles places en service de garde.

7.1 Services offerts à l'échelle provinciale

Nous retrouvons, au Tableau 18, les revenus nécessaires prévus pour l'embauche du personnel chargé d'offrir des services à la petite enfance francophone à l'échelle provinciale. Ces employées se retrouveront au sein d'organismes existants en Saskatchewan ou au sein d'une nouvelle organisation centralisée vouée au développement de la petite enfance dans la province. En raison de son rôle prépondérant dans le secteur, l'APF pourrait possiblement intégrer ces employées en son sein.

Les revenus nécessaires, qui proviendront du ministère de l'Éducation, seront de l'ordre de 112 495 dollars en 2024-2025 et de 455 929 dollars en 2028-2029. Nous rappelons que la contribution du gouvernement fédéral, dans le cadre des accords conclus avec le gouvernement de la Saskatchewan, est versée par l'entremise du ministère de l'Éducation.

Nous retrouvons également au Tableau 18 les dépenses prévues liées à l'embauche de ce personnel. Les salaires et les avantages sociaux constituent les dépenses les plus importantes. Un montant est alloué aux frais de fonctionnement et aux frais de location⁵².

⁵² Les frais de fonctionnement sont calculés selon une proportion de 9 % de la masse salariale et des frais liés à la location. Une dépense additionnelle de 5 000 dollars est prévue seulement en 2024-2025 pour l'achat de matériel. Quant aux frais liés à la location pour ce type d'espace, ils sont calculés à 13,95 dollars le pied carré.

Tableau 18 - Offre de services à la petite enfance à l'échelle provinciale : projections financières (2024 à 2029)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TOTAL
Revenus du provincial						
Ministère de l'Éducation responsable de la PE	112 495 \$	429 632 \$	438 225 \$	446 989 \$	455 929 \$	1 883 271 \$
Ministère X	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Municipalités	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Revenus du fédéral						
PCH	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
EDSC	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Ministère Y	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
Revenus d'autres sources						
Sources diversifiées	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
TOTAL	112 495 \$	429 632 \$	438 225 \$	446 989 \$	455 929 \$	1 883 271 \$
Dépenses						
Salaires et avantages sociaux	82 000 \$	373 640 \$	381 113 \$	388 735 \$	396 510 \$	1 621 998 \$
Frais de fonctionnement	13 761 \$	35 036 \$	35 737 \$	36 452 \$	37 181 \$	158 167 \$
Frais de location (espaces)	15 345 \$	15 652 \$	15 965 \$	16 284 \$	16 610 \$	79 856 \$
Imprévus (1,25 %)	1 389 \$	5 304 \$	5 410 \$	5 518 \$	5 629 \$	23 250 \$
TOTAL	112 495 \$	429 632 \$	438 225 \$	446 989 \$	455 929 \$	1 883 271 \$

En somme, pour la période de 2024 à 2029, les revenus dont les organismes existants ou la nouvelle organisation centralisée devront disposer pour l'embauche du personnel, les frais de fonctionnement et les frais de location se chiffrent à 1,9 million de dollars, puisque les dépenses seront également de 1,9 million de dollars pour cette période.

Vous retrouvez, au Tableau 19, les membre du personnel chargé de soutenir les centres éducatifs et les garderies en milieu familial à l'échelle provinciale ainsi que les salaires suggérés pour ces personnes, y compris les avantages sociaux. La masse salariale prévue pour l'exercice 2024-2025 est de 82 000 dollars, une seule personne étant alors en fonction. Par la suite, quatre

autres employées seront embauchées à partir de l'exercice suivant. La masse salariale est indexée de 2 % par année jusqu'à l'exercice 2028-2029. La masse salariale lors de ce dernier exercice sera alors de 396 510 dollars.

Tableau 19 - Postes et salaires du personnel chargé d'offrir des services à la petite enfance à l'échelle provinciale : projections (2024 à 2029)

Poste	Nombre d'employés	Salaire (y compris les avantages sociaux)				
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Directrice des services provinciaux à la petite enfance	1	82 000 \$	83 640 \$	85 313 \$	87 019 \$	88 759 \$
Coordonnatrice des centres éducatifs	1	-	75 000 \$	76 500 \$	78 030 \$	79 591 \$
Coordonnatrice des garderies en milieu familial	1	-	75 000 \$	76 500 \$	78 030 \$	79 591 \$
Chargée de projet en développement de nouvelles places	1	-	70 000 \$	71 400 \$	72 828 \$	74 285 \$
Chargée de projet en recrutement	1	-	70 000 \$	71 400 \$	72 828 \$	74 285 \$
Total	5	82 000 \$	373 640 \$	381 113 \$	388 735 \$	396 510 \$

Les postes qu'occuperont les membres du personnel chargé d'offrir des services à la petite enfance à l'échelle provinciale seront financés, comme nous l'avons mentionné, par le ministère de l'Éducation responsable de la petite enfance.

7.2 Centres éducatifs à la petite enfance

Nous traitons, au Tableau 20, des projections financières des centres éducatifs francophones jusqu'à l'exercice financier 2028-2029.

Nous avons estimé que les revenus des centres éducatifs seront de 8,1 millions de dollars en 2024-2025 et de 9,9 millions de dollars en 2028-2029. Ces montants ont été déterminés en fonction du nombre de places en centres éducatifs francophones et des frais d'inscription prévus. Nous rappelons que depuis le 1^{er} avril 2023, les frais d'inscription sont limités à 10 dollars par jour en moyenne pour les enfants âgés de moins de 6 ans.

Quant aux dépenses, elles seront de 9,3 millions de dollars en 2024-2025. Elles devraient atteindre 16,9 millions de dollars en 2028-2029.

En somme, les revenus prévus des centres éducatifs francophones se chiffrent à 45,3 millions de dollars pour la période de 2024 à 2029. Des données réelles ont servi à estimer ce montant. Les dépenses sont de 67,9 millions de dollars pour la même période.

Le déficit total estimé pour la période de 2024 à 2029 sera de l'ordre de 22,6 millions, d'où la nécessité d'obtenir des fonds supplémentaires du ministère de l'Éducation responsable de la petite enfance ou de diversifier les sources de financement. L'adhésion à des mécanismes de services partagés en vue de réduire les dépenses est également une piste à explorer.

Tableau 20 - Centres éducatifs francophones : projections financières (2024 à 2029)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Total
Revenus						
Inscriptions	2 439 522 \$	2 710 572 \$	3 016 233 \$	3 351 798 \$	3 729 996 \$	15 248 121 \$
Ministère de l'Éducation responsable de la PE	5 647 257 \$	6 078 795 \$	6 079 877 \$	6 108 542 \$	6 160 800 \$	30 075 271 \$
Autres sources	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL	8 086 779 \$	8 789 367 \$	9 096 110 \$	9 460 340 \$	9 890 797 \$	45 323 392 \$
Dépenses						
Salaires et avantages sociaux ⁵³	7 685 129 \$	10 417 508 \$	11 430 711 \$	12 622 925 \$	13 916 568 \$	56 072 841 \$
Frais de fonctionnement ⁵⁴	1 201 798 \$	1 649 979 \$	1 811 854 \$	2 001 921 \$	2 208 463 \$	8 874 014 \$
Frais de location (espaces) ⁵⁵	326 858 \$	366 666 \$	411 470 \$	461 525 \$	517 831 \$	2 084 350 \$
Imprévus (1,25 %)	115 172 \$	155 427 \$	170 675 \$	188 580 \$	208 036 \$	837 890 \$
TOTAL	9 328 958 \$	12 589 579 \$	13 824 710 \$	15 274 951 \$	16 850 898 \$	67 869 095 \$
Bénéfice (perte)	(1 242 179) \$	(3 800 212) \$	(4 728 600) \$	(5 814 611) \$	(6 960 101) \$	(22 545 703) \$

⁵³ Les salaires et les avantages sociaux en 2024-2025 sont calculés à partir des salaires réels. Cependant, à partir de l'exercice 2025-2026, la masse salariale est calculée en fonction des salaires souhaités, ce qui explique en partie le déficit observé.

⁵⁴ Les frais de fonctionnement sont calculés à raison de 15 % de la masse salariale et des frais de location, puis sont indexés de 2 % par année.

⁵⁵ La plupart des centres éducatifs francophones en Saskatchewan se trouvent en milieu scolaire. Les frais de location liés aux espaces occupés sont habituellement gratuits. Cependant, à partir du 1^{er} septembre 2024, les centres éducatifs devront payer des frais de location au Conseil des écoles fransaskoises (CEF). Les frais de location des centres éducatifs ont été calculés en fonction du coût moyen de location au pied carré en vigueur dans la province et du coût de location au pied carré qui sera facturé par les écoles. Nous avons calculé la moyenne de ces deux coûts de location au pied carré aux fins de la présente étude, dans l'éventualité où certains centres éducatifs devraient s'installer à l'extérieur d'un milieu scolaire. Ces frais de location sont indexés de 2 % par année.

Source : Stuart, B. (2022, Sept. 2). Where do Saskatoon industrial leasing rates go from here? *Real Estate News EXchange*. <https://renx.ca/where-do-saskatoon-industrial-leasing-rates-go-from-here>

7.2.1 Masse salariale

Dans le cadre de la présente étude, nous présentons des projections financières relatives à la masse salariale du personnel des centres éducatifs⁵⁶ à partir de l'exercice 2024-2025.

Au Tableau 21, vous retrouvez le sommaire de la masse salariale, y compris les avantages sociaux, des employés des centres éducatifs. Cette masse salariale tient compte du niveau de compétence du personnel. La masse salariale passera de 7,3 millions de dollars pour l'exercice 2022-2023 à 7,7 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025. Le montant de la masse salariale pour l'exercice 2022-2023 est fondé sur les salaires réels. La masse salariale est estimée pour les exercices subséquents. Celle-ci augmente en raison de la hausse prévue du nombre de places occupées, ce qui nécessite davantage d'employés, en particulier d'éducatrices, pour respecter le ratio employé-enfants (qui varie d'une catégorie d'âge à l'autre). De plus, à partir de l'exercice 2025-2026, cette masse salariale tient compte de l'amélioration souhaitée des conditions salariales du personnel des centres éducatifs. L'échelle salariale souhaitée est supérieure à celle proposée par le gouvernement provincial. Les détails concernant l'échelle salariale sont présentés dans les tableaux subséquents.

⁵⁶ Beach, J. et al. (2021) *Early Childhood Education and Care in Canada*, aux pages 216 et 217.
<https://childcarecanada.org/sites/default/files/Early-childhood-education-and-care-2021-REV-Full-publication.pdf>

**Tableau 21 - Nombre de places occupées et masse salariale des employés des centres éducatifs francophones :
sommaire (2022 à 2029)**

Exercice	Nombre de places occupées	Nombre d'employés*	Masse salariale (estimation)
2022-2023	850	137	7 337 985 \$
2024-2025	866	138	7 685 129 \$
2025-2026	952	156	10 417 508 \$
2026-2027	1 048	168	11 430 711 \$
2027-2028	1 152	182	12 622 925 \$
2028-2029	1 268	197	13 916 568 \$
Total**			56 072 841 \$

*Équivalents temps plein.

**Total pour les exercices 2024-2025 à 2028-2029.

Aux tableaux 22, 23, 24, 25, 26 et 27, vous retrouvez des données ayant trait, entre autres, au niveau de compétence (éducatrices des niveaux I, II et III), au taux horaire et au salaire annuel des employés des centres éducatifs francophones pour l'exercice 2022-2023 et pour les exercices financiers subséquents. Nous vous rappelons que les données relatives aux exercices 2025-2026 à 2028-2029 sont fondées sur les conditions salariales souhaitées.

**Tableau 22 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres éducatifs,
exercice 2022-2023**

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (17 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	30,70 \$	40	52	63 856 \$	10 856 \$	74 712 \$
Directrice adjointe	26,45 \$	40	52	55 016 \$	9 353 \$	64 369 \$
Superviseure	23,06 \$	40	52	47 965 \$	8 154 \$	56 119 \$
Éducatrice - niveau III	22,02 \$	40	52	45 802 \$	7 786 \$	53 588 \$
Éducatrice - niveau II	21,02 \$	40	52	43 722 \$	7 433 \$	51 154 \$
Éducatrice - niveau I	20,02 \$	40	52	41 642 \$	7 079 \$	48 721 \$
Autres*	18,45 \$	40	52	38 376 \$	6 524 \$	44 900 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire individuel	Total annuel
Directrice	12	74 712 \$	896 538 \$
Directrice adjointe	12	64 369 \$	772 425 \$
Superviseure	12	56 119 \$	673 426 \$
Éducatrice - niveau III	17	53 588 \$	910 994 \$
Éducatrice - niveau II	25	51 154 \$	1 278 857 \$
Éducatrice - niveau I	41	48 721 \$	1 997 548 \$
Autres*	18	44 900 \$	808 199 \$
Total	137		7 337 985 \$

*Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières et concierges).

**Tableau 23 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres éducatifs,
exercice 2024-2025**

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (17 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	31,94 \$	40	52	66 436 \$	11 294 \$	77 730 \$
Directrice adjointe	27,52 \$	40	52	57 239 \$	9 731 \$	66 969 \$
Superviseure	23,99 \$	40	52	49 903 \$	8 483 \$	58 386 \$
Éducatrice - niveau III	22,91 \$	40	52	47 652 \$	8 101 \$	55 753 \$
Éducatrice - niveau II	21,87 \$	40	52	45 488 \$	7 733 \$	53 221 \$
Éducatrice - niveau I	20,83 \$	40	52	43 324 \$	7 365 \$	50 689 \$
Autres*	19,20 \$	40	52	39 926 \$	6 787 \$	46 714 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire individuel	Total annuel
Directrice	12	77 730 \$	932 758 \$
Directrice adjointe	12	66 969 \$	803 631 \$
Superviseure	12	58 386 \$	700 632 \$
Éducatrice - niveau III	17	55 753 \$	947 798 \$
Éducatrice - niveau II	25	53 221 \$	1 330 523 \$
Éducatrice - niveau I	42	50 689 \$	2 128 937 \$
Autres*	18	46 714 \$	840 850 \$
Total	138		7 685 129 \$

*Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières et concierges).

**Tableau 24 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres éducatifs,
exercice 2025-2026**

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (17 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	37,58 \$	40	52	78 164 \$	13 288 \$	91 452 \$
Directrice adjointe	33,07 \$	40	52	68 783 \$	11 693 \$	80 477 \$
Superviseure	30,47 \$	40	52	63 381 \$	10 775 \$	74 155 \$
Éducatrice - niveau III	28,37 \$	40	52	59 005 \$	10 031 \$	69 036 \$
Éducatrice - niveau II	26,31 \$	40	52	54 718 \$	9 302 \$	64 020 \$
Éducatrice - niveau I	24,25 \$	40	52	50 430 \$	8 573 \$	59 004 \$
Autres*	22,58 \$	40	52	46 965 \$	7 984 \$	54 949 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire individuel	Total annuel
Directrice	14	91 452 \$	1 280 334 \$
Directrice adjointe	14	80 477 \$	1 126 672 \$
Superviseure	14	74 155 \$	1 038 175 \$
Éducatrice - niveau III	19	69 036 \$	1 311 682 \$
Éducatrice - niveau II	28	64 020 \$	1 792 552 \$
Éducatrice - niveau I	46	59 004 \$	2 714 164 \$
Autres*	21	54 949 \$	1 153 928 \$
Total	156		10 417 508 \$

*Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières et concierges).

**Tableau 25 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres éducatifs,
exercice 2026-2027**

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (17 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	38,33 \$	40	52	79 728 \$	13 554 \$	93 282 \$
Directrice adjointe	33,73 \$	40	52	70 159 \$	11 927 \$	82 086 \$
Superviseure	31,08 \$	40	52	64 648 \$	10 990 \$	75 638 \$
Éducatrice - niveau III	28,94 \$	40	52	60 185 \$	10 231 \$	70 417 \$
Éducatrice - niveau II	26,83 \$	40	52	55 812 \$	9 488 \$	65 300 \$
Éducatrice - niveau I	24,73 \$	40	52	51 439 \$	8 745 \$	60 184 \$
Autres*	23,03 \$	40	52	47 904 \$	8 144 \$	56 048 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire individuel	Total annuel
Directrice	15	93 282 \$	1 399 223 \$
Directrice adjointe	15	82 086 \$	1 231 292 \$
Superviseure	15	75 638 \$	1 134 577 \$
Éducatrice - niveau III	20	70 417 \$	1 408 332 \$
Éducatrice - niveau II	30	65 300 \$	1 959 004 \$
Éducatrice - niveau I	50	60 184 \$	3 009 182 \$
Autres*	23	56 048 \$	1 289 102 \$
Total	168		11 430 711 \$

*Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières et concierges).

**Tableau 26 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres éducatifs,
exercice 2027-2028**

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (17 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	39,10 \$	40	52	81 322 \$	13 825 \$	95 147 \$
Directrice adjointe	34,40 \$	40	52	71 562 \$	12 166 \$	83 728 \$
Superviseure	31,70 \$	40	52	65 941 \$	11 210 \$	77 151 \$
Éducatrice - niveau III	29,51 \$	40	52	61 389 \$	10 436 \$	71 825 \$
Éducatrice - niveau II	27,37 \$	40	52	56 928 \$	9 678 \$	66 606 \$
Éducatrice - niveau I	25,22 \$	40	52	52 468 \$	8 920 \$	61 387 \$
Autres*	23,49 \$	40	52	48 862 \$	8 307 \$	57 169 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire individuel	Total annuel
Directrice	16	95 147 \$	1 522 354 \$
Directrice adjointe	16	83 728 \$	1 339 646 \$
Superviseure	16	77 151 \$	1 234 419 \$
Éducatrice - niveau III	22	71 825 \$	1 580 148 \$
Éducatrice - niveau II	33	66 606 \$	2 198 002 \$
Éducatrice - niveau I	55	61 387 \$	3 376 302 \$
Autres*	24	57 169 \$	1 372 053 \$
Total	182		12 622 925 \$

*Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières et concierges).

**Tableau 27 - Niveau de compétence, taux horaire et salaire annuel des employés des centres éducatifs,
exercice 2028-2029**

Niveau de compétence	Taux horaire	Heures par semaine	Semaines par année	Salaire annuel	Part de l'employeur (17 %)	Salaire annuel (incluant la part de l'employeur)
Directrice	39,88 \$	40	52	82 949 \$	14 101 \$	97 050 \$
Directrice adjointe	35,09 \$	40	52	72 994 \$	12 409 \$	85 402 \$
Superviseure	32,34 \$	40	52	67 260 \$	11 434 \$	78 694 \$
Éducatrice - niveau III	30,10 \$	40	52	62 617 \$	10 645 \$	73 261 \$
Éducatrice - niveau II	27,92 \$	40	52	58 067 \$	9 871 \$	67 938 \$
Éducatrice - niveau I	25,73 \$	40	52	53 517 \$	9 098 \$	62 615 \$
Autres*	23,96 \$	40	52	49 840 \$	8 473 \$	58 312 \$

Niveau de compétence	Nombre d'employés	Salaire individuel	Total annuel
Directrice	17	97 050 \$	1 649 851 \$
Directrice adjointe	17	85 402 \$	1 451 841 \$
Superviseure	17	78 694 \$	1 337 802 \$
Éducatrice - niveau III	24	73 261 \$	1 758 274 \$
Éducatrice - niveau II	36	67 938 \$	2 445 777 \$
Éducatrice - niveau I	60	62 615 \$	3 756 903 \$
Autres*	26	58 312 \$	1 516 119 \$
Total	197		13 916 568 \$

*Il s'agit du personnel de soutien (cuisinières et concierges).

7.2.2 Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement des centres éducatifs francophones, comme nous l'avons mentionné, sont calculés à raison de 15 % de la masse salariale et des frais de location, puis sont indexés de 2 % pour les années subséquentes. Ces frais de fonctionnement sont de 1,2 million de dollars pour l'exercice 2024-2025 et de 2,2 millions de dollars pour l'exercice 2028-2029. (Voir le Tableau 20 à la page 39.)

7.2.3 Espace requis et frais de location

Vous retrouvez, au Tableau 28, l'espace requis dans les centres éducatifs francophones en fonction du nombre d'enfants autorisés. La plupart des centres éducatifs francophones en Saskatchewan se trouvent en milieu scolaire. Les frais de location liés aux espaces occupés sont habituellement gratuits. Cependant, à partir du 1^{er} septembre 2024, les centres éducatifs devront payer des frais de location au Conseil des écoles fransaskoises (CEF).

Les frais de location des centres éducatifs ont été calculés en fonction du coût moyen de location au pied carré en vigueur dans la province⁵⁷ et du coût de location au pied carré qui sera facturé par les écoles. Le coût moyen de location en vigueur dans la province sera de 12,30 dollars le pied carré en 2024-2025 et le coût de location en milieu scolaire sera de 6 dollars le pied carré. Nous avons calculé la moyenne de ces deux coûts de location au pied carré aux fins de la présente étude, dans l'éventualité où certains centres éducatifs devraient s'installer à l'extérieur d'un milieu scolaire. Ces frais de location sont indexés de 2 % par année.

⁵⁷ Stuart, B. (2022, Sept. 2). Where do Saskatoon industrial leasing rates go from here? *Real Estate News Exchange*. <https://renx.ca/where-do-saskatoon-industrial-leasing-rates-go-from-here>

Tableau 28 - Espace requis pour les centres éducatifs : projections financières (2024 à 2029)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Places autorisées par les permis*	962	1 058	1 164	1 280	1 408
Norme réglementaire (pieds carrés)**	35	35	35	35	35
Espace requis (pieds carrés)	35 722	39 287	43 223	47 531	52 284
Augmentation de l'espace requis (pieds carrés)	4 159	3 565	3 936	4 307	4 753
Coût de location au pied carré***	9,15 \$	9,33 \$	9,52 \$	9,71 \$	9,90 \$
Frais de location de l'espace requis	326 858 \$	366 666 \$	411 470 \$	461 525 \$	517 831 \$
Augmentation (\$)****	326 858 \$	39 807 \$	44 804 \$	50 055 \$	56 306 \$

*Un permis n'est pas requis pour les places destinées aux enfants scolarisés. Cependant, les places de ces enfants ont été prises en compte dans les projections.

**Il s'agit du nombre minimal de pieds carrés par enfant. Toutefois, il importe de souligner que selon cette norme, l'espace minimal prévu pour les enfants âgés de 0 à 18 mois est de 54,9 pieds carrés. Cette norme a été prise en compte dans les calculs.

***Les prévisions tiennent compte d'un taux d'inflation de 2 %.

****L'augmentation des coûts est proportionnelle à l'augmentation souhaitée du nombre de places autorisées et de places accessibles en centre éducatif.

Note : Ces estimations ne portent que sur l'espace requis pour la garde d'enfants, elles ne tiennent pas compte de l'espace requis pour les aires communes.

Le coût de location au pied carré qui figure dans le Tableau 28 est une estimation. Ce coût n'est pas le même en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, l'acquisition d'installations pour répondre aux besoins, le cas échéant, requiert des investissements considérables. Par conséquent, une étude approfondie s'avère nécessaire en ce qui concerne l'espace requis et les coûts qui y sont associés.

7.3 Garderies en milieu familial

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le nombre d'enfants qu'une garderie en milieu familial peut accueillir est limité. Une garderie en milieu familial de groupe peut accueillir un maximum de 12 enfants⁵⁸. Si elle accueille ce nombre maximal d'enfants, la propriétaire doit être accompagnée d'une assistante. Les enfants de la propriétaire sont inclus dans le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis.

Nous traitons, au Tableau 29, des projections financières des garderies en milieu familial francophones jusqu'à l'exercice financier 2028-2029. En 2024-2025, le total des revenus des garderies en milieu familial francophones se chiffre à 696 183 dollars. Ces mêmes revenus sont estimés à 1,5 million de dollars en 2028-2029, en fonction des investissements souhaités et du nombre de places souhaité en garderies en milieu familial.

En ce qui concerne les dépenses liées aux frais de fonctionnement, aux frais liés aux espaces occupés et aux imprévus, elles sont de 952 738 dollars en 2024-2025 et de 2,6 millions de dollars en 2028-2029. Ces projections tiennent compte d'une rémunération des propriétaires et de leurs assistantes de l'ordre de 672 350 dollars en 2024-2025 et de 1,9 million de dollars en 2028-2029.

Pour les garderies en milieu familial francophones, le total des revenus est estimé à 5,5 millions de dollars pour la période de 2024 à 2029, ce montant étant réparti comme suit : les revenus d'inscription prévus sont de 1,9 million de dollars et la contribution gouvernementale est de 3,6 millions de dollars. Quant aux dépenses, elles sont estimées à 8,7 millions de dollars, ce montant étant réparti comme suit : la rémunération souhaitée des propriétaires et de leurs assistantes est estimée à 6,2 millions de dollars et 2,5 millions de dollars sont affectés aux frais de fonctionnement, aux frais liés aux espaces occupés et aux imprévus. Ces projections tiennent compte de l'augmentation prévue du nombre de places occupées. La contribution du ministère de l'Éducation, qui permettrait d'augmenter la rémunération des propriétaires et de leurs assistantes, stimulerait l'implantation de nouvelles garderies en milieu familial.

⁵⁸ Il existe en Saskatchewan des garderies en milieu familial individuelles, de groupe et de soutien aux adolescentes étudiantes ayant des enfants, qui possèdent leurs propres règlements. Dans le cadre de la présente étude, nous traitons des garderies en milieu familial de groupe et tenons compte de la réglementation qui caractérise celles-ci.

Tableau 29 - Garderies en milieu familial : projections financières (2024 à 2029)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TOTAL
Revenus						
Inscriptions	214 816 \$	279 315 \$	374 918 \$	471 354 \$	568 647 \$	1 909 051 \$
Ministère de l'Éducation responsable de la PE*	481 367 \$	609 029 \$	741 703 \$	849 469 \$	936 372 \$	3 617 940 \$
Autres sources	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
TOTAL	696 183 \$	888 344 \$	1 116 621 \$	1 320 823 \$	1 505 019 \$	5 526 991 \$
Dépenses						
Rémunération souhaitée	672 350 \$	881 739 \$	1 199 165 \$	1 528 935 \$	1 871 417 \$	6 153 607 \$
Frais de fonctionnement	132 882 \$	174 265 \$	237 001 \$	302 176 \$	369 863 \$	1 216 187 \$
Frais liés à l'espace occupé***	135 744 \$	178 019 \$	237 358 \$	296 698 \$	356 037 \$	1 203 855 \$
Imprévus (1,25 %)	11 762 \$	15 425 \$	20 919 \$	26 598 \$	32 466 \$	107 171 \$
TOTAL	952 738 \$	1 249 448 \$	1 694 443 \$	2 154 407 \$	2 629 784 \$	8 680 820 \$
Contribution additionnelle nécessaire pour verser la rémunération souhaitée***	(256 555) \$	(361 104) \$	(577 822) \$	(833 584) \$	(1 124 765) \$	(3 153 829) \$

*Cette estimation est proportionnelle au nombre de places en milieu familial par rapport au nombre total de places autorisées, de places accessibles et de places souhaitées dans les services de garde francophones en Saskatchewan.

**Ce montant correspond au coût annuel approximatif d'une hypothèque multiplié par le nombre de propriétaires de garderies en milieu familial.

Source : Gaultier, M. (2024, 16 janvier). Quelle maison pouvez-vous vraiment acheter avec votre salaire en ce moment? *Noovo Moi*.

<https://www.noovomoi.ca/style-et-maison/finances/quelle-maison-acheter-avec-salaire.html>

***Cette contribution additionnelle a été incluse dans l'évaluation des besoins.

7.3.1 Revenu des propriétaires

Les garderies en milieu familial sont essentielles afin de répondre, comme nous l'avons mentionné, aux besoins des enfants et des familles francophones de la Saskatchewan. Elles sont particulièrement nécessaires dans les régions rurales de la province où, dans bien des cas, le nombre restreint d'enfants ne permet pas d'implanter un centre éducatif et d'en assurer la rentabilité.

On dénombrait cinq garderies en milieu familial au cours de l'exercice 2023-2024. Une amélioration du revenu des propriétaires pourrait encourager l'implantation de nouvelles garderies en milieu familial, leur nombre étant susceptible d'atteindre 18 d'ici la fin de l'exercice 2028-2029.

Vous retrouvez, au Tableau 30, le revenu annuel souhaité pour les propriétaires de garderie en milieu familial, indexé de 2 % par année.

Tableau 30 - Revenu souhaité pour les propriétaires de garderies en milieu familial (2024 à 2029)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Revenu souhaité d'une propriétaire*	96 050 \$	97 971 \$	99 930 \$	101 929 \$	103 968 \$

*Il s'agit de la somme du revenu souhaité pour la propriétaire de la garderie et pour son assistante. En 2024-2025, ce revenu souhaité sera réparti respectivement comme suit : 51 150 dollars et 44 900 dollars.

Nous rappelons que ce revenu souhaité stimulerait l'implantation de nouvelles garderies en milieu familial, notamment dans les régions rurales.

7.3.2 Frais de fonctionnement

Vous retrouvez, au Tableau 31, le détail des frais de fonctionnement qu'une propriétaire de garderie en milieu familial doit déboursier. Le total de ces frais pour l'exercice 2024-2025 oscille autour de 18 983 dollars. En 2028-2029, en tenant compte d'un taux d'inflation annuel de 2 %, ces frais de fonctionnement seront de 20 548 dollars⁵⁹. Nous constatons que l'alimentation est la dépense la plus importante⁶⁰.

⁵⁹ Fondé sur une moyenne annuelle, l'Indice des prix à la consommation (IPC) a affiché une augmentation de 3,9 % en 2023, après avoir enregistré une hausse inégalée en 40 ans de 6,8 % en 2022 et une progression de 3,4 % en 2021. Depuis juin 2023, on observe néanmoins que le taux d'inflation revient dans l'intervalle de 1 % à 3 % que vise la Banque centrale du Canada.

Statistique Canada. (2024). *Indice des prix à la consommation : revue annuelle, 2023*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/240116/dq240116b-fra.htm?indid=9305-1&indgeo=0>

Baril, H. (2024, 20 février). L'Indice des prix à la consommation (IPC) a ralenti plus que prévu en janvier, à 2,9 %, après avoir progressé de 3,4 % en décembre, et se situe maintenant à l'intérieur de la fourchette cible de la Banque du Canada. *La Presse*.

<https://www.lapresse.ca/affaires/economie/2024-02-20/canada/l-inflation-se-rapproche-de-la-cible-de-2.php>

⁶⁰ En adhérant à des mécanismes d'achats groupés, comme le propose Éconocoop, les centres éducatifs et les garderies en milieu familial pourraient diminuer leurs dépenses liées aux achats d'épicerie, de fournitures et de services.

<https://www.econocoop.com>

**Tableau 31 - Frais de fonctionnement : dépenses engagées par une propriétaire de garderie en milieu familial
(2024 à 2029)**

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Assurances (agence)	999,00 \$	1 019,00 \$	1 039,00 \$	1 060,00 \$	1 081,00 \$
Assurances (personnelles)	687,00 \$	700,00 \$	714,00 \$	729,00 \$	743,00 \$
Comptable	1 685,00 \$	1 719,00 \$	1 754,00 \$	1 789,00 \$	1 824,00 \$
Permis d'exploitation	156,00 \$	159,00 \$	162,00 \$	166,00 \$	169,00 \$
Alimentation	7 791,00 \$	7 946,00 \$	8 105,00 \$	8 267,00 \$	8 433,00 \$
Matériel éducatif	999,00 \$	1 019,00 \$	1 039,00 \$	1 060,00 \$	1 081,00 \$
Articles de bureau (logiciels)	936,00 \$	955,00 \$	974,00 \$	994,00 \$	1 014,00 \$
Frais bancaires	437,00 \$	446,00 \$	455,00 \$	464,00 \$	473,00 \$
Réparations et entretien	3 433,00 \$	3 502,00 \$	3 572,00 \$	3 643,00 \$	3 716,00 \$
Téléphone (cellulaire) et internet	1 860,00 \$	1 897,00 \$	1 935,00 \$	1 974,00 \$	2 014,00 \$
Total	18 983,00 \$	19 363,00 \$	19 750,00 \$	20 145,00 \$	20 548,00 \$

Nous avons établi, dans les sections précédentes, des projections financières jusqu'en 2028-2029. Ces projections portent sur l'embauche du personnel chargé d'offrir des services à la petite enfance à l'échelle provinciale (au sein d'une nouvelle organisation centralisée ou d'organismes existants) ainsi que du personnel travaillant dans les centres éducatifs et dans les garderies en milieu familial (propriétaires et employées). La section suivante traite des contributions gouvernementales qui seront nécessaires pour répondre aux besoins exprimés.

8. Contributions gouvernementales à l'égard de la petite enfance francophone

Dans cette section, nous nous attardons à la contribution du ministère de l'Éducation ainsi qu'à la part de la contribution versée par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui est destinée, en principe, à la communauté francophone de la province.

8.1 Contribution du ministère de l'Éducation

À la lecture du Tableau 32, nous observons que le budget du ministère de l'Éducation consacré à la petite enfance est d'environ **654,7 millions de dollars** pour l'exercice 2024-2025. Cette somme inclut la contribution du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, qui est versée par l'entremise du ministère de l'Éducation. Par ailleurs, les besoins de la petite enfance francophone se chiffrent à **10,4 millions de dollars** pour l'exercice 2024-2025. Cette somme représente **1,59 %** du budget du ministère de l'Éducation consacré à ce secteur. Cependant, la contribution demandée au ministère de l'Éducation est de **7,7 millions de dollars**, ce qui représente **1,18 %** du budget du Ministère. En principe, des revenus d'inscription de **2,7 millions de dollars** viennent s'ajouter à ce financement.

Par ailleurs, le budget que le ministère de l'Éducation consacre à la petite enfance est estimé à environ **758,1 millions de dollars** pour l'exercice 2028-2029. Cette somme inclut la contribution du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan, qui est versée par l'entremise du ministère de l'Éducation. Par ailleurs, les besoins de la petite enfance francophone se chiffrent à **19,9 millions de dollars** pour l'exercice 2028-2029. Cependant, la contribution demandée au ministère de l'Éducation est de **15,6 millions de dollars**, ce qui représente **2,06 %** du budget du Ministère consacré à la petite enfance. Des revenus d'inscription de **4,3 millions de dollars** viennent s'ajouter à ce financement.

En somme, nous estimons que les besoins de la petite enfance francophone en Saskatchewan seront de **78,4 millions de dollars** pour la période de 2024 à 2029. Nous estimons que la contribution totale du ministère de l'Éducation, incluant la contribution du gouvernement fédéral, sera de l'ordre de **61,3 millions de dollars**, ce qui représente **1,7 %** du budget total du ministère de l'Éducation qui sera consacré à la petite enfance dans les prochaines années. En principe, des revenus d'inscription de **17,2 millions de dollars** viendront s'ajouter à ce financement quinquennal pour le compléter, et ce, sans compter les revenus éventuels pouvant provenir d'autres sources.

Tableau 32 - Petite enfance francophone : budget, besoins et sources de financement (2024 à 2029)

	2024-2025	%	2025-2026	%	2026-2027	%	2027-2028	%	2028-2029	%	TOTAL	%
Budget du ministère de l'Éducation en PE (a)	654 681 193 \$	100,00 %	714 416 920 \$	100,00 %	728 705 258 \$	100,00 %	743 279 364 \$	100,00 %	758 144 951 \$	100,00 %	3 599 227 690 \$	100,00 %
Besoins de la PE francophone (b)	10 394 191 \$	1,59 %	14 268 659 \$	2,00 %	15 957 378 \$	2,19 %	17 876 347 \$	2,41 %	19 936 611 \$	2,63 %	78 433 185 \$	2,18 %
Sources de financement												
Contribution demandée au ministère de l'Éducation	7 739 852 \$	1,18 %	11 278 771 \$	1,58 %	12 566 227 \$	1,72 %	14 053 195 \$	1,89 %	15 637 967 \$	2,06 %	61 276 014 \$	1,70 %
Revenus d'inscription (c)	2 654 388 \$	0,41 %	2 989 888 \$	0,42 %	3 391 151 \$	0,47 %	3 823 151 \$	0,51 %	4 298 643 \$	0,57 %	17 157 172 \$	0,48 %
Montant provenant d'autres sources de financement (d)	- \$	0,00 %	- \$	0,00 %	- \$	0,00 %	- \$	0,00 %	- \$	0,00 %	- \$	0,00 %

(a) Ces montants comprennent les versements reçus dans le cadre de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral.

(b) Financement de services provinciaux, des centres éducatifs et des garderies en milieu familial.

(c) Ces montants tiennent compte des frais d'inscription facturés aux enfants âgés de 0 à 5 ans, qui sont de 10 dollars par jour en moyenne depuis le 1^{er} avril 2023.

(d) Ces autres sources comprennent d'autres ministères provinciaux, des partenaires fédéraux, des partenaires communautaires et des revenus autonomes.

Le Tableau 33 présente un résumé de la contribution prévue du ministère de l'Éducation en fonction du montant requis pour financer les services provinciaux, les centres éducatifs et les garderies en milieu familial jusqu'en 2028-2029.

Tableau 33 - Sommaire : contributions du ministère de l'Éducation à l'égard de la petite enfance francophone (2024 à 2029)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TOTAL
Offre de services à la petite enfance à l'échelle de la province	112 495 \$	429 632 \$	438 225 \$	446 989 \$	455 929 \$	1 883 271 \$
Centres éducatifs	6 889 436 \$	9 879 006 \$	10 808 477 \$	11 923 153 \$	13 120 901 \$	52 620 974 \$
Garderies en milieu familial	737 922 \$	970 133 \$	1 319 525 \$	1 683 053 \$	2 061 137 \$	6 771 769 \$
TOTAL	7 739 853 \$	11 278 771 \$	12 566 227 \$	14 053 195 \$	15 637 967 \$	61 276 014 \$

Nous traitons, dans la prochaine section, de l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants et de la contribution destinée à la communauté francophone de la province.

8.2 Accord fédéral-provincial et contribution à l'égard de la communauté francophone

Vous retrouvez, au Tableau 34, les montants versés à la petite enfance en Saskatchewan, selon l'exercice financier, dans le cadre de l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021 à 2026. Selon l'accord, des montants de 264,6 millions de dollars et de 316,6 millions de dollars restent à verser pour les deux dernières années de l'entente.

Tableau 34 - Montants estimatifs devant être versés à la petite enfance en Saskatchewan dans le cadre de l'Accord, selon l'exercice financier (2021 à 2026) (sous réserve de rajustements annuels)⁶¹

Exercice	Montant du versement
2021-2022	114 410 468 \$
2022-2023	179 850 668 \$
2023-2024	223 996 682 \$
2024-2025	264 633 193 \$
2025-2026	316 567 960 \$

Vous retrouvez, au Tableau 35, les contributions du gouvernement provincial à l'égard des services à la petite enfance. Ces sommes ont été indexées de 2 % par année à partir de l'exercice 2024-2025, puisque le dernier budget disponible est celui de 2023-2024.

Vous retrouvez également les sommes versées par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'accord 2021-2026, qui sont indexées de 2 % pour les exercices financiers 2026-2027 à 2028-2029.

⁶¹ Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021 à 2026*, section 4.0 Dispositions financières. <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>

Tableau 35 - Services à la petite enfance en Saskatchewan : contributions gouvernementales, selon l'exercice financier (2022 à 2029)

	2022-2023	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TOTAL*
Gouv. provincial - PE							
Ministère de l'Éducation	309 600 000 \$	390 048 000 \$	397 848 960 \$	405 805 939 \$	413 922 058 \$	422 200 499 \$	2 029 825 456 \$
Gouv. fédéral - PE							
Accord Canada-SK	179 850 668 \$	264 633 193 \$	316 567 960 \$	322 899 319 \$	329 357 306 \$	355 944 452 \$	1 569 402 229 \$
TOTAL	489 450 668 \$	654 681 193 \$	714 416 920 \$	728 705 258 \$	743 279 364 \$	758 144 951 \$	3 599 227 685 \$

*Total des exercices 2024-2025 à 2028-2029.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, en vertu de l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada –2021 à 2026, le gouvernement provincial « ... s'engage à élaborer et à financer un plan pour s'assurer que le processus de création de nouvelles places tienne compte de la diversité et/ou de la vulnérabilité des enfants et des familles – y compris [...] les minorités de langue officielle – afin qu'ils aient accès à un nombre de places équivalent ou supérieur à leur proportion de la population de la Saskatchewan⁶² ».

Lors du Recensement de 2021, sur une population de 190 680 enfants âgés de 0 à 12 ans en Saskatchewan, on comptait 1 785 enfants francophones de langue maternelle (LMF), soit **0,94 %**. Quant aux enfants admissibles à l'instruction dans la langue de la minorité (incluant ceux de LMF), ils étaient 11 380, soit **5,97 %**. Vous retrouvez, au Tableau 36, les montants de financement selon le pourcentage d'enfants francophones de LMF et le pourcentage d'enfants admissibles à l'instruction dans la langue de la minorité. Vous y retrouvez également la contribution annuelle demandée au ministère de l'Éducation en fonction des projections établies jusqu'à l'exercice financier 2028-2029.

⁶² Ibid. Section 2.1 Objectifs.

Tableau 36 - Financement pour la petite enfance francophone en fonction du poids démographique (2024 à 2029)

	2024-2025		2025-2026		2026-2027	
Budget du MÉ en PE*	100,00 %	654 681 193 \$	100,00 %	714 416 920 \$	100,00 %	728 705 258 \$
Enfants de langue maternelle française (LMF)	0,94 %	6 128 624 \$	0,94 %	6 687 824 \$	0,94 %	6 821 580 \$
Enfants admissibles à l’instruction dans la langue officielle minoritaire (LOM)	5,97 %	39 072 121 \$	5,97 %	42 637 217 \$	5,97 %	43 489 961 \$
Contribution demandée au MÉ	1,18 %	7 739 852 \$	1,58 %	11 278 771 \$	1,72 %	12 566 227 \$

	2027-2028		2028-2029		TOTAL	
Budget du MÉ en PE*	100,00 %	743 279 364 \$	100,00 %	758 144 951 \$	100,00 %	3 599 227 691 \$
Enfants de langue maternelle française (LMF)	0,94 %	6 958 012 \$	0,94 %	7 097 172 \$	0,94 %	33 693 211 \$
Enfants admissibles à l’instruction dans la langue officielle minoritaire (LOM)	5,97 %	44 359 761 \$	5,97 %	45 246 956 \$	5,97 %	214 806 016 \$
Contribution demandée au MÉ	1,89 %	14 053 195 \$	2,06 %	15 637 967 \$	1,70 %	61 276 014 \$

*Ces montants comprennent les versements de l’accord avec le gouvernement fédéral et les projections.

MÉ : ministère de l’Éducation.

Nous observons, au Tableau 36, que la contribution demandée au ministère de l’Éducation pour répondre aux besoins de la petite enfance francophone est supérieure au poids démographique des francophones de LMF âgés de 0 à 12 ans. Cette contribution représente **1,7 %** des investissements publics consentis en petite enfance jusqu’à l’exercice 2028-2029. Le poids démographique des francophones de LMF âgés de 0 à 12 ans est de 0,94 %. Cependant, la contribution demandée est nettement inférieure au poids démographique des enfants admissibles à l’instruction dans la langue de la minorité, qui oscille, comme nous l’avons mentionné, autour de 5,97 %.

9. Partenaires dans la mise en œuvre

Nous traitons, dans cette dernière section, des partenaires provinciaux et nationaux impliqués de près ou de loin, ou susceptibles de l'être, dans la mise en œuvre des actions nécessaires au développement et à la rentabilité du secteur de la petite enfance francophone en Saskatchewan.

En plus du gouvernement provincial, principalement par l'entremise du ministère de l'Éducation, et de l'Association des parents fransaskois (APF)⁶³, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)⁶⁴, le Conseil des écoles fransaskoises (CÉF)⁶⁵, le Collège Mathieu⁶⁶ et le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS)⁶⁷ sont particulièrement interpellés par le dossier de la petite enfance et appuient, dans la mesure de leurs moyens et selon leurs champs d'activité respectifs, la petite enfance francophone dans la province.

Parmi les principaux partenaires nationaux engagés dans le secteur de la petite enfance, nous retrouvons, en plus du gouvernement fédéral engagé principalement par l'entremise d'Emploi et Développement social Canada (EDSC)⁶⁸ et de Patrimoine canadien (PCH)⁶⁹, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)⁷⁰, la Commission nationale des parents francophones (CNPf)⁷¹, Éconocoop⁷², la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)⁷³, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC)⁷⁴ et le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada (RDÉE Canada)⁷⁵.

⁶³ Association des parents fransaskois (APF). <https://parentsfransaskois.ca>

⁶⁴ Assemblée communautaire fransaskoise (ACF). <https://www.fransaskois.sk.ca/>

⁶⁵ Conseil des écoles fransaskoises (CÉF). <https://ecolefrancophone.com>

⁶⁶ Collège Mathieu. <https://www.collegemathieu.sk.ca>

⁶⁷ Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS). <https://cecs-sk.ca>

⁶⁸ Emploi et Développement social Canada (EDSC). <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html>

⁶⁹ Patrimoine canadien (PCH). <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien.html>

⁷⁰ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). <https://fcfa.ca>

⁷¹ Commission nationale des parents francophones (CNPf). <https://cnpf.ca>

⁷² Éconocoop. <https://www.econocoop.com>

⁷³ Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF). <https://fnscsf.ca>

⁷⁴ Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC). <https://acuafc.ca>

⁷⁵ RDÉE Canada. <https://rdee.ca>

La FCFA est la voix nationale de Canadiens d'expression française vivant dans neuf provinces et trois territoires. Elle regroupe 23 membres, soit 12 associations francophones porte-parole provinciales et territoriales et 11 organismes nationaux représentant divers secteurs d'activité et différentes clientèles, y compris la petite enfance. La FCFA coordonne également le Forum des leaders, une alliance formée de 50 organismes et établissements engagés à l'égard du développement du français et de la francophonie⁷⁶. La FCFA a notamment mené des actions afin que le financement à long terme des services de garde en français en milieu minoritaire soit inscrit dans la *Loi relative à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants au Canada*⁷⁷.

La CNPF a pour mission de promouvoir et de favoriser l'accueil et l'accompagnement des parents des communautés francophones en situation minoritaire par l'entremise de ses associations membres, et ce, dans tout le continuum des services en français, de la période prénatale jusqu'au niveau postsecondaire⁷⁸. Le parent est le premier responsable de son enfant, de la période prénatale jusqu'au postsecondaire, en passant par la petite enfance, le primaire et le secondaire. L'APF est l'une des associations membres de la CNPF. La Commission fournit à l'APF et aux intervenants de l'expertise sur le plan stratégique.

Éconocoop a été créée par la CNPF en 2020. Cette entreprise coopérative offre des services d'accompagnement et des produits qui favorisent une saine gestion des services de garde et l'amélioration de la situation financière de ces derniers. Elle a notamment conceptualisé un logiciel de diagnostic, appelé Calculateur, qui permet aux services de garde d'obtenir un état détaillé de leur situation financière, en tenant compte de la réglementation en vigueur propre à la province ou au territoire où ils sont implantés. Éconocoop a également mis en place le service Mes achats qui, en raison du volume d'achats, permet aux services de garde de bénéficier de prix concurrentiels sur une foule de produits, y compris les denrées alimentaires⁷⁹. L'APF est l'un des membres propriétaires de la CNPF.

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) représente les intérêts des conseils scolaires francophones en contexte minoritaire en intervenant

⁷⁶ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA). <https://fcfa.ca>

⁷⁷ En février 2024, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité un amendement contenu dans le projet de loi C-35 pour garantir le financement à long terme des garderies francophones en milieu minoritaire.

Source : Radio-Canada. (2024, 1^{er} mars). Financement des garderies : mission accomplie pour les francophones en situation minoritaire. *Radio-Canada – ICI Nouveau-Brunswick*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2053617/garderies-francais-minoritaire-financement-c35>

⁷⁸ Commission nationale des parents francophones (CNPF). <https://cnpf.ca>

⁷⁹ Éconocoop. <https://www.econocoop.com>

auprès des décideurs politiques et des autres acteurs clés. En plus de jouer un rôle d'influence, la FNCSF agit comme un catalyseur dans des dossiers liés à l'éducation à l'échelle nationale. Le CÉF est membre de la FNCSF⁸⁰.

L'ACUFC regroupe les 22 collèges et universités de la francophonie canadienne. L'Association, dont le Collège Mathieu est un établissement membre, appuie l'élaboration de formations adaptées aux besoins des communautés francophones en situation minoritaire et contribue, grâce à la formation initiale et continue, à l'offre de services de qualité au sein des services de garde⁸¹.

Le RDÉE Canada œuvre auprès des communautés francophones et acadiennes au pays en appuyant les actions de ses membres provinciaux et territoriaux⁸². Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS) est l'organisme provincial membre de ce réseau. Le RDÉE Canada s'est engagé à appuyer financièrement le développement de la petite enfance en français au sein des communautés francophones et acadiennes au pays.

10. Conclusion

La contribution demandée au gouvernement provincial, incluant le financement du gouvernement fédéral, est de **61,3 millions de dollars**, ce qui représente **1,7 %** de l'investissement public total consacré à la petite enfance en Saskatchewan pour les exercices 2024-2025 à 2028-2029. Lors du Recensement de 2021, sur l'ensemble des enfants âgés de 0 à 12 ans en Saskatchewan, le poids démographique des enfants francophones de FLM âgés de 0 à 12 ans était de 0,94 %. Quant au poids démographique des enfants âgés de 0 à 12 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire (LOM) en Saskatchewan, il était, comme nous l'avons mentionné, de 5,97 %. Cette dernière donnée est particulièrement pertinente. Par conséquent, nous soutenons que la demande financière adressée au gouvernement provincial est tout à fait légitime et parfaitement justifiée.

Cette contribution permettra de réaliser trois objectifs : 1) financer l'embauche de personnel destiné à soutenir la petite enfance francophone à l'échelle provinciale;

⁸⁰ Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF). <https://fnscsf.ca>

⁸¹ Association des collèges et des universités de la francophonie canadienne (ACUFC). <https://acuafc.ca>

⁸² RDÉE Canada. <https://rdee.ca>

2) maintenir les places existantes dans les centres éducatifs et les garderies en milieu familial; 3) créer des places additionnelles dans les centres éducatifs et les garderies en milieu familial. Les employées chargées de soutenir la petite enfance à l'échelle provinciale se retrouveront au sein d'organismes existants en Saskatchewan ou d'une nouvelle organisation centralisée vouée au développement de la petite enfance dans la province. En raison de son rôle prépondérant dans le secteur, l'APF pourrait possiblement intégrer ces employées en son sein.

L'investissement souhaité en petite enfance francophone contribuerait à la création de 714 places additionnelles en français. Par ailleurs, en Saskatchewan, selon les données du Recensement de 2021, le nombre d'enfants qui ont le français comme langue maternelle et qui sont âgés de 0 à 12 ans est de 1 785, soit un nombre plus élevé que le nombre actuel de places autorisées et de places accessibles et que le nombre de places souhaitées dans le cadre de la présente étude. Quant au nombre d'enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en Saskatchewan, il est de 11 380. Lorsqu'on compare ce nombre au nombre actuel de places autorisées et de places accessibles et au nombre de places souhaitées, l'écart est considérable.

En 2023-2024, comme nous l'avons mentionné, le nombre de places autorisées en français pour les enfants âgés de 0 à 4 ans et de places accessibles pour les enfants scolarisés dans les centres éducatifs et les garderies en milieu familial se chiffre à 908 places. Le taux d'occupation oscille autour de 100 %. Selon les projections, nous prévoyons l'offre de 1 622 places en 2028-2029, avec un taux d'occupation ciblé d'au moins 91 %.

Nous soutenons que le besoin réel serait de 9 104 places, ce nombre correspondant à 80 % des 11 380 enfants admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire qui ont été recensés en 2021. En principe, un certain nombre d'enfants ne fréquentent pas les services de garde. En somme, si l'objectif était de répondre pleinement aux besoins des enfants âgés de 0 à 12 ans admissibles à l'instruction dans la langue officielle minoritaire en Saskatchewan, il faudrait ajouter 7 482 places supplémentaires aux 1 622 places prévues en 2028-2029.

Cependant, en raison des problèmes qui existent sur le plan du financement, de la gestion, du recrutement et de la rétention des éducatrices, il s'avère nécessaire d'augmenter graduellement le nombre de places autorisées et le nombre de places accessibles au cours des prochaines années.

Par ailleurs, les centres éducatifs et les garderies en milieu familial, avec l'appui de l'ensemble des partenaires, devront continuer à innover sur le plan de la gestion et devront mettre en œuvre de nouvelles stratégies de financement pour pouvoir disposer des ressources nécessaires à long terme. Le gouvernement provincial devra aussi favoriser des collaborations avec le milieu de la petite enfance dans un esprit de coconstruction.

En résumé, les efforts amorcés devront se poursuivre après l'exercice financier 2028-2029 en vue de répondre pleinement aux besoins du secteur de la petite enfance, de manière à assurer la pérennité de la communauté francophone de la Saskatchewan.

11. Sources de références

Bibliographie

Akbari, E., McCuaig, K., & Foster, D. (2021). *The Early Childhood Education Report 2020: Saskatchewan*. Ontario Institute for Studies in Education/University of Toronto. https://ecereport.ca/media/uploads/2021-profiles-en/saskatchewan_profile_2020.pdf

Association francophone des parents de la Saskatchewan (APFNB). (2022). *La voie à suivre pour la Saskatchewan : Construire ensemble un réseau de services de garde éducatifs francophones accessibles, inclusifs et de grande qualité*. Mémoire déposé par l'Association francophone des parents de la Saskatchewan.

Beach, J. et al. (2021) *Early Childhood Education and Care in Canada*. <https://childcarecanada.org/sites/default/files/Early-childhood-education-and-care-2021-REV-Full-publication.pdf>

Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ). (2022). *Proposition à la ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance dans le cadre de la réforme du système de garde des jeunes enfants de la Nouvelle-Écosse*.

Conseil RH pour le secteur bénévole et communautaire. (2009). *Mieux ensemble : Un cadre de services RH partagés pour les organisations communautaires*. http://www.hrcouncil.ca/a-propos/documents/Cadre_de_services_RH_partages.pdf

Éconocoop. (2021). Présentation générale.

Friendly, M. (2020). *Moving from private to public processes to create childcare in Canada*. Childcare Resource and Research Unit.

Gadbois, G. (2012). Services partagés. Dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*. http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/defintions_francais/services_partages.pdf

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2017-2020.*
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2017.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2020-2021.*
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2020.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021-2025.*
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2021.html>

Gouvernement du Canada. *Accord visant à modifier l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021-2025.*
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-2021/modification.html>

Gouvernement du Canada. *Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada – 2021-2026.*
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>

Gouvernement du Canada. *Accord visant à modifier l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants – 2021-2026.*
<https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021/modification.html>

Gouvernement de la Saskatchewan. *Loi de 2104 sur les garderies d'enfants.*
<https://www.canlii.org/fr/sk/legis/lois/ls-2014-c-c-7.31/212807/ls-2014-c-c-7.31.pdf>

Institut de la statistique du Québec. *Rassembler des données probantes sur les tout-petits et leurs milieux de vie.* https://statistique.quebec.ca/docs-ken/vitrine/0_5_ans/

Loi de 2014 sur les garderies d'enfants, LS 2014, c C-7.31.

Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants, RRS c C-7.31 Reg 1.

Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada (RDÉE Canada). (2019). *Plan global en petite enfance*. Document présenté à Emploi et développement social Canada (EDSC). <https://rdee.ca/wp-content/uploads/190531-RAPPORT-Petite-enfance.pdf>

Saskatchewan provincial budget 2022-23.

Statistique Canada. *Guide de référence sur l'instruction dans la langue officielle minoritaire, Recensement de la population, 2021*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/98-500/017/98-500-x2021017-fra.cfm>

Webographie

Assemblée communautaire fransaskoise (ACF). <https://www.fransaskois.sk.ca>

Association canadienne d'éducation de langue française (ACLEF). <https://acelf.ca>

Association des centres de la petite enfance francophones de l'Île-du-Prince-Édouard (ACPEFÎPÉ). <https://gw.micro-acces.com/acpefipe/Publicue/Accueil.aspx>

Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC). <https://acufc.ca>

Association des parents fransaskois (APF). <https://parentsfransaskois.ca>

Centre d'appui à la petite enfance de la Nouvelle-Écosse (CAPENÉ). <https://www.cprps.ca/centres-ne.html>

Collège Mathieu. <https://www.collegemathieu.sk.ca>

Commission nationale des parents francophones (CNPf). <https://cnpf.ca>

Conseil des écoles fransaskoises (CÉF). <https://ecolefrancophone.com>

Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan (CÉCS). <https://cecs-sk.ca>

Conseil scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard (CSLF).
<https://cslf.edu.pe.ca>

Éconocoop. <https://www.econocoop.com>

Emploi et Développement social Canada (EDSC). <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social.html>

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA).
<https://fcfa.ca>

Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF). <https://fncsf.ca>

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard. <https://www.princedwardisland.ca>

Gouvernement de la Saskatchewan. <https://www.saskatchewan.ca>

Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca>

Journal des femmes. <https://www.journaldesfemmes.fr>

La Presse. <https://www.lapresse.ca/>

Le Devoir. <https://www.ledevoir.com>

Ministère de l'Éducation de la Saskatchewan.
<https://www.saskatchewan.ca/government/government-structure/ministries/education>

Noovo moi. <https://www.noovomoi.ca>

Patrimoine canadien (PCH). <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien.html>

Radio-Canada. <https://ici.radio-canada.ca>

Real Estate News EXchange. <https://renx.ca>

Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada (RDÉE Canada). <https://rdee.ca>

Sasknow. <https://sasknow.com>

Statistique Canada. <https://www.statcan.gc.ca>